

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} vice-présidente
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC	2 ^e vice-présidente
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	1 ^{ère} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Phillipe	AGTCM	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	GROGNUZ	Fabien	PLR
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HERNOT	François	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	MAC-KAY	Andreia	AGTCM
	MASTOURA	Chadli	PS
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	ROBERT	Jacques	PS
	SERRANO	Philippe	PLR
	TILLMANN	Robert	PLR
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG
Excusés :	JIMENAY	Arthur	PDC
	REISS	André	UDC

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Délibération n° 2015-01 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. de Préville, Ve).
4. Délibération n° 2015-02 relative à l'acquisition d'une part sociale de **CHF 200.-** de la Banque Raiffeisen.
5. Délibération n° 2015-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 498'000.-** pour le mandat de coordination générale des Vergers (période 2014-2018).
6. Délibération n° 2015-05 relative au financement des travaux préparatoires et d'infrastructure d'un montant de **CHF 3'815'000.-** en vue de la réalisation des aménagements publics et privés communaux du nouveau quartier des Vergers.
7. Délibération n° 2014-32a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 3'215'000.-** destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & de sécurité conjointe** (M. de Préville, Ve).
8. Délibération n° 2014-40a relative:
 - a) à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'368'000.-** destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce sur le chemin de la Bergère depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin André-De-Garrini,
 - b) à la cession par la FTI en faveur de la commune de Meyrin d'une surface de 768 m², reposant sur la partie de la parcelle 14'097, de Meyrin,
 - c) à la désaffectation et la cession du domaine public en faveur de la FTI d'une partie de la parcelle dp 14'098 d'une surface de 3'195 m²,
 - d) à l'acceptation du versement d'une soulte de **CHF 523'800.-** par la FTI en faveur de la commune de Meyrin pour le solde des deux opérations (points b et c). **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe** (M. de Préville, Ve).
9. Résolution n° 2015-01 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant à la Direction générale des transports (DGT) d'autoriser le "tourner à gauche" pour accéder à l'hôpital de la Tour depuis la route de Meyrin pour les véhicules provenant du Village et circulant en direction du CERN.
10. Annonces de projets.
11. Propositions individuelles.

12. Questions.

* * *

M. Cornuz souhaite la bienvenue à l'assemblée et annonce les personnes excusées pour raison de maladie.

1. Communications du Bureau

M. Cornuz propose d'ajouter à l'ordre du jour deux rapports de commissions extraparlimentaires: il s'agit du rapport du Comité de rédaction du journal Meyrin ensemble pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014, rédigé par Mme Hayes et M. Hernot ainsi qu'un deuxième rapport du Délégué à la colonie de vacances La Ruche, rédigé par M. Hernot également.

Conformément à l'article 10, alinéa 4 du règlement du Conseil municipal, le président soumet à l'approbation l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour entre les points 9 et 10. Cette proposition est acceptée à la majorité respectivement par 25 oui et par 27 oui pour le rapport sur la Ruche.

a) **Courrier du Jardin des Disparus adressé au président du Conseil municipal**

décembre 2014

Cher Monsieur,

En cette fin d'année 2014, nous tenons à vous remercier de votre participation à la cérémonie du 14^{ème} anniversaire du Jardin des disparus. Nous avons le projet dans cette année du 15^{ème} anniversaire de développer diverses manifestations en lien avec le thème *Femmes et disparitions forcées*.

Nous ne manquerons pas de vous y inviter.

Nous vous souhaitons à vous ainsi qu'à l'ensemble du Conseil municipal une belle fin d'année et nous formulons nos meilleurs vœux pour l'année 2015.

Avec nos meilleures salutations

Arta Kryezu et Catherine Haus, coprésidentes.

M. Cornuz ajoute que le Conseil municipal a reçu énormément de cartes de vœux, qui sont à la disposition des conseillers.

b) Courriel du 20 janvier de M. Dumalle

Chers amis et amies représentant la force physique du Conseil municipal de Meyrin à vos baskets,

En effet, le samedi 25 avril 2015 sur le coup de 15h00, nous aurons l'honneur et l'avantage de représenter la ville de Meyrin à la course des conseillers. Longue de 4km, cette course est dédiée à tous les élus et les secrétaires généraux des communes genevoises.

Dans mon souvenir, nous y avons participé plus ou moins régulièrement une douzaine de fois environ avec d'excellents résultats dans les années précédentes.

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez me contacter.

Cordialement

Marcel Dumalle

c) Dates des séances du Conseil municipal du 2^{ème} semestre 2015

Le président annonce:

Dates du CM	Ordre du jour
8 septembre	
6 octobre	Présentation du budget 2016
17 novembre	Vote du budget 2016
15 décembre	
17 décembre	Séance de réserve

Il ajoute que, le budget devant être voté avant le 15 novembre, il faudra demander une dérogation à la Surveillance des communes.

Enfin, **M. Cornuz** rappelle que le délai de remise des objets politiques pour le 10 mars prochain est fixé au mercredi 25 février au soir.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Info chantier – travaux froid à distance

Un réseau de froid à distance sera mis en œuvre dans la zone industrielle et sera à terme connecté au futur quartier des Vergers. Ces travaux ont débuté le 13 janvier 2015 et se termineront fin septembre 2015. Ils concernent la route du Nant-d'Avril et les rues Veyrot et J-D. Maillard.

L'entreprise en charge des travaux a distribué une information aux riverains concernés.

EVE Monthoux

Après six mois de chantier, l'EVE de Monthoux a été livré fin décembre 2014 pour un début d'utilisation dans la nouvelle institution le 5 janvier 2015.

Pour rappel, l'exécution s'est déroulée de juin à décembre 2014. Ce délai record a pu être tenu grâce à la qualité des entreprises, des bureaux mandataires ainsi qu'à une bonne collaboration entre les services impactés de l'administration.

Les utilisateurs semblent ravis de leur nouvel outil de travail.

Les aménagements extérieurs seront réalisés au printemps.

Nous ne manquerons pas de vous convier à l'inauguration qui se tiendra dans le courant du premier trimestre 2015.

Crèche des Boudines

Les enfants de l'EVE des Boudines étant à l'EVE de Monthoux, les travaux de démolition à la crèche des Boudines ont débuté.

Le désamiantage et la démolition se feront respectivement en janvier et février.

Les travaux de démolition impliquent des mesures de sécurité importantes dues à la proximité des locaux de la mairie (cafétéria, salles de conférence) et du passage piétonnier à proximité du centre commercial.

Ce dernier, d'une largeur de 1.5 mètre sera conservé en direction du centre commercial. Lors des phases complexes de démolition, le passage sera condamné temporairement. Un avis sera apposé à proximité du chantier.

En raison du bruit causé et la condamnation momentanée de locaux, cette démolition impactera également les collaborateurs de la mairie dans leur travail.

Opération éco-sociale 2015

Une nouvelle action éco-sociale est proposée par la ville de Meyrin et SIG-éco21 dans le quartier de Meyrin-Village. 560 appartements sont concernés par cette opération qui se déroulera du 2 au 20 février 2015.

Ces opérations permettent de générer une baisse de la consommation d'énergie pouvant aller de -15 à -20% sur l'ensemble des immeubles concernés. C'est ce qui a pu être mesuré lors des précédentes opérations dans les quartiers de Bellavista (2011) et Golette-Gilbert (2014). Avec Meyrin-Village cette année, c'est

2'000 logements à Meyrin qui auront été visités par les conseillers en énergie éco21, soit environ 5'000 Meyrinois concernés par ces opérations.

Prix des repas servis aux restaurants scolaires

A l'automne 2014, Monsieur Girardet a demandé au Conseil administratif de communiquer le prix du repas unitaire servi aux restaurants scolaires. Ce calcul a été effectué par le service des finances. C'est le résultat d'une démarche analytique qui a été appliquée pour la première fois à une prestation publique communale. Il découle de l'analyse établie qu'un repas servi aux restaurants scolaires a coûté en 2013, toutes charges comprises, **CHF 10.45**.

L'ensemble des coûts pris en considération est:

- la marchandise,
- les salaires du personnel de cuisine,
- les frais de gestion de l'entreprise DSR,
- les frais de gestion et facturation du service DSE (Développement social et emploi),
- le coût de l'impression tickets-repas,
- le coût de la livraison des repas,
- la consommation énergétique et l'entretien du bâtiment,
- la subvention à l'Association Fourchette verte,
- les coûts de la TVA non récupérable.

La pause de panneaux « Cité de l'énergie gold »

La proposition individuelle de M. Dumalle relative à la pause de panneaux « Cité de l'énergie gold » doit répondre à deux types d'exigences pour être mise en pratique, celles liées à la législation routière et celles ressortant d'un concept signalétique.

Les exigences liées à la législation routière

Elles imposent une procédure fastidieuse comprenant une dizaine d'étapes traitant de la production des signaux, de leurs localisations, de leurs installations en passant par les validations du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) ainsi que de l'instance « Cité de l'énergie ».

Les exigences liées à un concept global signalétique

La Commune est au bénéfice de plusieurs labels dont notamment celui de la Cité de l'énergie et celui d'entreprise formatrice. L'utilisation de ces estampilles doit être mise en évidence dans le respect de notre charte graphique et des impératifs de nos partenaires. Une pléthore de labels a pour conséquence de diluer l'image et pourrait in fine impacter défavorablement l'identité visuelle de la Ville.

Ce considérant, sans avoir encore évoqué la question des coûts liés aux nombre d'emplacements retenus et de signaux, il est utile d'examiner la globalité du problème dans le cadre du plan de signalisation urbaine comprenant notamment la signalisation piétonnière et la localisation des espaces communaux significatifs.

Cette mission effectuée en étroite collaboration avec le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie incombera au responsable communication et relations publiques qui prendra ses charges en mars 2015.

Séance du 18 décembre 2014, question de Mme Mac-Kay

Avions émettant des nano-molécules

Ces questions relevant de compétences cantonales, le Conseil administratif invite Mme Mac-Kay à se référer à la loi fédérale sur la protection de l'Environnement et le cas échéant, à prendre contact avec le service cantonal de l'air, du bruit et les rayonnements non ionisants du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Séance du 18 décembre 2014, question de M. Hulliger

PLQ n° 29'906 au chemin du Ruisseau et procédure d'opposition

Le Conseil administratif rappelle que le Conseil municipal s'est positionné sur cet objet par le biais de la délibération n° 2014-02a relative au plan localisé de quartier (PLQ) n° 29'906 situé sur le chemin du Ruisseau. En effet, en date du 15 avril 2014, le Conseil municipal a voté cette délibération par 18 oui et 10 non. Ce préavis communal se basait notamment sur les observations transmises au Canton et à la Commune dans le délai de la procédure d'observation.

Actuellement, la procédure d'opposition est terminée. Pour l'instant, l'Etat ne nous a pas informés des résultats de la procédure, mais, le cas échéant, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Séance du 18 décembre 2014, question de M. Hulliger

Zone bleue à Cointrin, bilan

Un bilan sur la mise en place du nouveau régime de stationnement a été effectué trois mois après l'introduction des zones bleues macarons. Il en sera de même six mois et un an après la mise en place du nouveau régime. Une information sera donnée au Conseil municipal sur ces bilans.

Séance du 18 décembre 2014, question de M. Hulliger

Maintien de Cointrin-ouest en zone 4 de développement

Le Grand Projet Vernier-Meyrin-Aéroport est en cours d'élaboration. La modification de zone sera établie dès que les instances exécutives du Canton et des communes concernées (Vernier et Meyrin) auront statué sur le projet de développement prévu dans le quartier. A l'heure actuelle, le Canton tend à privilégier une zone de développement 3 avec un gabarit doux et en réservant des secteurs pour l'implantation des équipements publics.

Séance du 18 décembre 2014, question de Mme Mac-Kay

Lampadaires éblouissants à Meyrin-Parc

Le remplacement des luminaires d'éclairage public dans le secteur de Meyrin-Parc a permis d'améliorer de manière très importante la qualité de l'éclairage. De nombreux messages de remerciement ont été adressés à la mairie suite à ces travaux. Le choix des candélabres, la hauteur d'implantation et la température de couleur ont été définis afin de maximiser les niveaux d'éclairage, minimiser la consommation énergétique et réduire au maximum l'éblouissement.

Séance du 18 décembre 2014, question de M. Hubert

Socles en plastique à installer au giratoire Vaudagne-Prulay

Le Conseil administratif prend note de cette demande et procédera à la mise en place d'un aménagement permettant de répondre à ce problème de vitesses sur ce carrefour.

Séance du 18 décembre 2014, question de Mme Mac-Kay

Entretien des parcs à chiens

Les trous importants creusés par les chiens qui fréquentent ces sites sont bouchés six fois par année. Afin de prévenir ces comportements canins inappropriés, la signalétique sera complétée afin d'améliorer la surveillance des canidés par leurs maîtres.

Séance du 18 décembre 2014, question de M. Hulliger

Ecopoint à l'entrée de l'avenue de Feuillasse, après le giratoire Lect

Un écopoint sera construit dans ce périmètre, à proximité de l'emplacement actuel des conteneurs à déchets situés au niveau de l'avenue de Feuillasse 11.

Séance du 18 décembre 2014, questions de Mme Schweizer et de M. Gaetanino

Syndicat de la police en mairie

Certains agents de la police municipale, qui n'ont pas souhaité suivre la procédure habituelle mise en place par l'administration lors d'un litige interne, ont invité l'un des deux syndicats des polices municipales à assister à une séance pour débattre de leurs désaccords à propos du nouveau règlement de service et des horaires. Cette procédure n'a pas été soutenue par l'ensemble des agents. Elle est d'autant plus incompréhensible, que la révision du règlement de service s'est faite, dès le début, en concertation avec les APM et discutée avec la commission du personnel.

De plus, les agents opposés au nouveau règlement ont exprimé leur désaccord bien après la fin de la procédure de consultation.

Les nouvelles dispositions prises et contestées par certains agents font suite aux nouvelles prérogatives de la Police municipale, au nouveau règlement de service et à la réévaluation de la fonction d'APM. Or, si la réévaluation salariale n'est pas remise en question, les nouvelles charges et les horaires qui la justifient sont contestés par environ un tiers des agents.

Le syndicat des polices municipales a sollicité un audit du service de la Police municipale. Or, cette revendication n'a pas été reprise par les APM de Meyrin. La direction du service et les ressources humaines ont décidé, malgré tout, d'ouvrir à nouveau les négociations sur ce dossier. Ces discussions ont démarré le 27 novembre 2014. Elles se déroulent dans un cadre adéquat et n'affectent pas la bonne marche du service.

Séance du 18 décembre 2014, question de Mme Schweizer

Deuxième poste de police

Un deuxième poste de police municipale n'est pas prévu sur la Commune. D'ailleurs, il est ressorti du Diagnostic local de sécurité que cela ne correspondait pas à une demande de la population qui préfère une présence policière à l'extérieur que dans des postes de police.

Toutefois, le Conseil administratif a entendu les demandes légitimes des agents de disposer de plus d'espaces. Le déménagement imminent de l'IMAD, actuellement installée au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment de la mairie, va permettre d'attribuer des locaux plus spacieux à la Police municipale. Concernant la salle d'audition, un bureau polyvalent est prévu pouvant accueillir aussi bien des victimes que des auteurs d'infractions.

Séance du 18 décembre 2014, proposition individuelle de M. Hulliger

Journal Meyrin-Ensemble : comptes-rendus des séances du Conseil municipal

Monsieur Hulliger demandait la tenue d'une commission information et communication pour traiter la résolution n° 2014-05 demandant des comptes-rendus plus étoffés des séances du Conseil municipal dans le journal Meyrin-Ensemble.

Nous vous informons qu'une séance a, d'ores et déjà, été planifiée pour le mardi 3 février prochain de 18h30 à 20h00.

Séance du 18 décembre 2014, question de M. Serrano

Plan de mobilité de l'administration communale

M. Serrano rapportait que certains administrés se sont plaints auprès de lui des conditions d'octroi des macarons communaux permettant le stationnement sur les parkings privés communaux. Il a également demandé des explications sur le document de référence qui contient les conditions générales pour les places de parking des véhicules privés.

Nous vous rappelons que le Conseil administratif a mis en œuvre une politique de mobilité interne à usage de l'administration et ceci dès 2011. Récemment, le Conseil administratif a décidé d'étendre les mêmes règles d'octroi de macarons à tous les ayants-droits des parkings privés communaux, dont principalement les enseignants du DIP. Une information a été donnée à nos partenaires dès décembre 2014 sur la base d'un document de travail préparé par le secrétariat général en collaboration avec les différents services concernés.

Ce document a ensuite été transformé en règlement interne relatif au stationnement sur les parkings privés communaux. Le règlement a été adopté par le Conseil administratif lors de sa séance du 6 janvier 2015. Il entre en vigueur le 1^{er} février 2015 pour une période d'observation se terminant avant la prochaine rentrée scolaire en automne 2015. Au début de la prochaine législature, le Conseil administratif pourra, si nécessaire, adapter le présent règlement suite aux observations qui auront été faites.

Séance du 18 décembre 2014, question de M. Jimenay

Affaires économiques

Durant l'absence pour raison de santé de notre déléguée aux affaires économiques, plusieurs personnes se sont mobilisées au sein de l'administration pour assurer un suivi minimum aux différentes sollicitations des entreprises.

Nous avons le plaisir de vous informer que notre déléguée a entre-temps repris à temps partiel son activité et nous lui souhaitons un prompt rétablissement complet.

Concernant le prix du repas au restaurant scolaire, **M. Girardet** prend acte des informations transmises par le Conseil administratif. Il souhaite rappeler que le journal des socialistes insinuait que la Commune faisait un bénéfice sur le dos des parents, ces derniers payant CHF 8.50 par repas. Suite au calcul du prix réel des repas, il en conclut que la Commune n'a pas exagéré en imposant aux parents cette contribution. Il en conclut que, contrairement à l'avis des partis de gauche du Municipal, il y avait quelque chose qui dysfonctionnait au niveau de l'exposé des motifs de l'initiative. Les conseillers pourront dès lors avoir des renseignements plus précis en commission sur cette question.

M. Gaetanino revient sur la réponse à sa question concernant la police municipale. Contrairement à l'affirmation du Conseil administratif, il a eu pour sa part un autre son de cloche de la part d'une dizaine d'agents de la police municipale, qui se disent insatisfaits et peu entendus. Etant donné la difficulté pour engager les agents municipaux, il est regrettable d'avoir des agents mécontents depuis plusieurs mois déjà. Avec le soutien de trois commissaires, comme le stipule l'article 88 du règlement du Conseil municipal, il propose d'agender une commission de sécurité afin d'avoir de plus amples explications sur les problèmes au sein de la police municipale et, le cas échéant, entendre les doléances des agents.

M. Tschudi explique que des discussions sont en cours sur les doléances exprimées par certains agents de la police municipale. Ces négociations sont tout à fait normales entre employeurs et employés et elles n'ont pas à être forcément politisées. Néanmoins, s'il le souhaite, il lui donnera des éléments d'information en commission.

M. Dumalle se dit très mécontent par la réponse du Conseil administratif concernant le label Gold. Il s'agit d'une opération qui a coûté des centaines de

milliers de francs et qui en rapporte tout autant avec les économies effectuées grâce aux installations. Elle est en règle avec les prescriptions de la Confédération. Il trouve désolant que le Conseil administratif ne souhaite pas donner plus de visibilité à ce label.

Il n'hésitera pas à entamer une nouvelle procédure pour que cette démarche aboutisse.

M. Serrano est également déçu par la réponse à sa question. Il se dit surpris d'avoir en main, tout comme d'autres, un règlement daté de 2014 qui apparemment n'a pas été validé par le Conseil administratif.

Sa question était de savoir comment les Meyrinois en difficulté pouvaient faire l'objet d'exception pour venir se parquer sur le territoire de la Commune. Il avait demandé également quel service était responsable de ce dossier.

Mme Boget déclare que la réponse donnée est celle qui a été approuvée par le Conseil administratif, suite à une discussion. Elle rappelle qu'il existe des voies de recours.

* * *

3. Délibération n° 2015-01 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif. Rapport de la commission des finances élargie (M. de Préville, Ve).

M. Devaud explique que cette délibération vise à clore des délibérations engagées. Les conseillers ont tous assisté à la commission des finances durant laquelle ont été annoncés six crédits en dépassement pour un montant total de CHF 247'588.16. Sur cette base, se dégageait une économie de non-dépensé de l'ordre de CHF 1'546'571.85.

Etant donné qu'il s'agit d'un nouvel objet, **M. Cornuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Le Bureau proposant un vote immédiat, il ouvre les débats.

M. Girardet remercie l'administration et le Conseil administratif de présenter une telle délibération. Il regrette d'avoir été pressé par le temps, car cette dernière aurait dû être votée à la fin de l'année 2014. En voulant finalement gagner du temps, il s'est avéré que cela n'aura servi à rien puisque cet objet n'a pu être voté en fin d'année.

M. Cornuz met aux voix le vote immédiat qui est accepté à l'unanimité.

M. de Préville résume le rapport [ici reproduit en entier]:

"Après les présentations d'usage, le président passe la parole à la cheffe du service des finances qui présente, assistée par le chef du service de l'urbanisme

travaux et énergie, en quelques tableaux très clairs l'état de 31 projets d'investissement terminés, avec leurs soldes positifs et négatifs.

Sur 31 projets, 25 ont présenté une économie par rapport au montant voté, 6 ont présenté un dépassement. Les économies ont été supérieures aux dépassements et donc sur ces 31 projets, une économie de 3.4% des montants votés a été réalisée. Sur les 25 projets (80% des projets) présentant une économie, l'économie moyenne est de 4.3%.

Les subventions ont représenté 9.5% des montants votés.

En résumé, les montants portés au bilan, c'est-à-dire réellement payés par la Commune ont représenté 87% des montants votés.

Le président passe la parole aux commissaires.

Un commissaire demande si le service des finances pourrait représenter les mêmes tableaux avec une colonne supplémentaire donnant le pourcent des "Divers et imprévus" de chaque délibération.

Un autre commissaire observant que le budget voté pour l'achat de défibrillateurs n'ayant pas été entièrement utilisé, demande s'il est possible de se servir de ce solde positif pour acheter un ou deux défibrillateurs de plus. La cheffe du service des Finances lui répond que ce n'est pas possible, car la délibération précise le nombre de défibrillateurs qui devaient être achetés.

Il est ensuite décidé de présenter une délibération au Conseil municipal de décembre 2014 pour les montants présentés ce soir. Le Conseil administratif demandera le vote immédiat. Ceci permettra au service des finances de boucler ses comptes selon les règles.

Le président demande aux commissaires de la commission finances de donner leurs préavis.

Économies de CHF 1'546'571.85 Préavis favorable à l'unanimité des commissaires.

Dépassements de CHF 247'588.16 Préavis favorable à l'unanimité des commissaires.

Le président lève la séance."

M. Girardet ne comprend pas très bien les raisons pour lesquelles le rapport sera disponible plus tard sur CMNet. Il ne s'oppose pas au changement de procédures, toutefois, il avait été convenu que les rapports devaient être envoyés avec l'ordre du jour. A présent, le rapport est résumé alors que son intégralité n'est pas connue de tous. Peut-être que la commission de liaison pourra régler ces problèmes de détails pour pouvoir délibérer valablement.

Il remercie la responsable des finances pour son excellente présentation des délibérations bouclées et celles comprenant un dépassement. D'habitude, ce type de délibération était présenté durant les commissions relatives aux comptes, mais sans aller dans le détail pour chaque délibération. Il souhaite féliciter également le responsable de l'urbanisme, des travaux publics et énergie.

Au point 16 de la délibération, concernant la patinoire couverte, **M. Girardet** relève une dépense de 15 millions, avec un retour de subventions de 1.5 millions, mais il n'est fait aucune mention du crédit d'études alors que pour toutes les autres

délibérations, il y a une rubrique concernant les frais d'études. Il demande s'il y a eu une délibération concernant ce crédit d'études.

Il souhaite également une correction concernant les considérants de la délibération qui annonce "*vu le préavis de la commission des finances élargie du 4 décembre 2014*". Or, normalement ce considérant est libellé de la manière suivante "*vu le rapport de la commission des finances élargie du 4 décembre 2014*".

M. Devaud déclare qu'il y a forcément eu une étude dans le cadre de la patinoire couverte, qui a été négociée à plusieurs reprises. Par contre, il n'est pas certain que la responsable des finances l'ait intégrée au point 16. Ou alors la délibération concernant le crédit d'études a déjà été classée. Il donnera cette information ultérieurement.

M. Girardet tient à féliciter l'administration et le Conseil administratif de la bonne tenue des crédits d'investissement qui ont été présentés depuis 2007, car il n'y a que CHF 247'588.- de dépassement sur 36 millions, ce qui est infime en proportion du non-dépensé, soit environ 1.5 million. De plus, sur les 36 millions, il y a un retour de subventions de 3.4 millions.

Souhaitant répondre à son préopinant, **M. de Prévile** précise qu'il a choisi délibérément de résumer son rapport, en raison de la longueur du prochain rapport, qui atteint sept pages, afin d'éviter de terminer à des heures indues.

Mme Tschudi-Spiropoulo donne lecture de la position des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin approuvent cette délibération, mais souhaitent préalablement faire deux observations. Que démontre cette longue liste de délibérations qui ont pu être clôturées ? Que 80% d'entre elles ont permis de réaliser plus d'1.5 million d'économie par rapport à ce que notre conseil avait accordé comme crédit. Seules 20% d'entre elles présentent un léger dépassement parfaitement explicable et expliqué. Ceci nous montre que l'administration communale cherche à faire des économies et que les crédits que nous votons ne sont pas une invitation ni une incitation à dépenser la totalité. Cette observation devrait inciter ce conseil, et notamment nos amis d'en face, à cesser de couper dans les rubriques comme "Divers et imprévus" pour faire des économies sorties directement d'un chapeau de magicien. S'il est de notre devoir de conseillers municipaux d'exercer un contrôle sur les dépenses publiques, ces messages de méfiance et de suspicion que nous émettons par ce genre de coupes, ne se justifient nullement comme le relève clairement cette délibération.

Notre deuxième observation est plutôt un énorme merci à toute l'administration. Nous avons été sensibilisés par le magistrat en charge des finances et la responsable du service des finances du manque de forces de travail pour accomplir les tâches actuelles. Lors du dernier budget, la droite a préféré ignorer cet appel: donner aux services des finances les ressources humaines indispensables pour assumer ses responsabilités. En dépit des conditions de travail extrêmement difficiles, d'une surcharge chronique, ces bouclements qui étaient quelque peu restés en rade, ont été réalisés. Conscient de ce que cela signifie, les Verts de Meyrin-Cointrin remercient chaleureusement le service des finances et en particulier celles qui se sont attelées à la tâche."

M. Hernot s'associe aux remerciements adressés à l'administration communale et à la responsable des finances, car c'est la première fois que le Conseil municipal dispose d'un bouclage aussi clair et précis. Il poursuit:

"Le groupe socialiste votera des deux mains cette délibération. En effet, en dehors des chiffres qui présentent un non-dépensé de plus de un million, cette délibération confirme la capacité de l'administration communale à contrôler les coûts des investissements et à les maintenir le plus possible au-dessous des montants attribués. Cela s'appelle de la bonne gouvernance."

M. Girardet demande si son amendement va être pris en compte ou pas.

M. Cornuz met aux voix la proposition d'**amendement** de transformer le considérant par "***vu le rapport de la commission des finances élargie du 4 décembre 2014***" qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** soumet au vote la **délibération n° 2015-01,**

relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître une économie de CHF 1'546'571.85 :

**Séance du 27 janvier 2015
tenue en séance ordinaire**

No	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	N° Délib.	montant voté				
1	Elaboration syst.gestion fonctions & rémunérations communal	D-2007-38a	177'540.00	109'411.56	68'128.44	0.00	109'411.56
2	Entretien & Aménagement réseau routier programme 2008	D-2008-40	1'500'000.00	1'497'039.18	2'960.82	0.00	1'497'039.18
3	Collecteur tranchée couverte Meyrin-Village	D-2007-21	1'600'000.00	1'573'285.02	26'714.98	125'671.95	1'447'613.07
4	8 audits assainiss.énergétiques s/bât. Commune	D-2009-26a	160'000.00	158'461.40	1'538.60	90'000.00	68'461.40
5	Achat 13 défibrillateurs semi-auto.	D-2011-34	65'000.00	47'125.85	17'874.15	0.00	47'125.85
6	Stabilisation et jointage pavés Place Meyrin-Village	D-2012-02	136'000.00	135'399.60	600.40	0.00	135'399.60
7	Aménagement urnes columbarium cimetière Meyrin-Village	D2010-42	65'000.00	61'399.32	3'600.68	0.00	61'399.32
8	Achat matériel inform. & Caisses électroniques	D-2007-12a	383'500.00	365'665.75	17'834.25	0.00	365'665.75
9	Financement actions Agenda 21 2007-2011	D-2009-01	100'000.00	70'897.55	29'102.45	14'500.00	56'397.55
10	Etude Mise en valeur Rte de Meyrin 282-284	0	150'000.00	59'338.70	90'661.30	0.00	59'338.70
11	Etude Rénov. & transf. Salle A-Verchère,	D-2003-9a	205'200.00	-	0.00	0.00	0.00
	Rénov. & transf. Salle A-Verchère,	D-2006-21a	1'375'000.00	1'450'638.97	129'561.03	0.00	1'450'638.97
12	Extension bureaux Mairie (appart. concierge)	D-2011-25a	500'224.00	500'168.89	55.11	0.00	500'168.89
13	Etude transformation partielle école Meyrin-Village/Vaudagne	D-2008-52	99'000.00	-	0.00	0.00	0.00
	Transformation partielle école Meyrin-Village/Vaudagne	D-2009-08a	1'173'000.00	1'216'140.74	55'859.26	0.00	1'216'140.74
14	Préaux & assainissement école Meyrin-Village/Vaudagne	D-2009-09a	1'612'000.00	1'451'071.30	160'928.70	0.00	1'451'071.30
15	Extension animation lumineuses cœur cité	D-2012-28	62'400.00	62'340.56	59.44	0.00	62'340.56
16	Réalisation Patinoire couverte CS, bâtiment	D-2007-03a	15'355'400.00	15'179'785.56	175'614.44	1'500'000.00	13'679'785.56

**Séance du 27 janvier 2015
tenue en séance ordinaire**

No	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	N° Délib.	montant voté				
17	Réaménagement parc Vaudagne (adjacent au manège)	D-2009-37a	1'242'000.00	1'241'531.46	468.54	0.00	1'241'531.46
18	Réalisation place de jeux Citadelle	D-2009-35a	150'000.00	123'565.66	26'434.34	0.00	123'565.66
19	Etude nvlle crèche Champs-Frechets	D-2005-14a	100'000.00	-	0.00	0.00	0.00
	Crèche Champs-Frechets, bâtiment (08-37)	D-2006-22a	5'951'000.00	5'691'089.50	359'910.50	1'418'192.00	4'272'897.50
20	Création de collecteurs et réaménagement du ch. Bournoud (ch.de la Tour/rue Virginio-Malnati)	D-2003-11a	370'000.00	-	0.00	0.00	0.00
	Réaménagement ch. Bournoud & réseau assainissement	D-1996-07	945'000.00	1'310'501.00	4'499.00	205'326.05	1'105'174.95
21	Etude accès quartier Arbères & Patinoire	D-2006-04a	100'000.00	78'531.50	21'468.50	0.00	78'531.50
22	Etude aménagmt Ch. Riantbosson	D-2005-46a	150'000.00	-	150'000.00	0.00	0.00
23	Création zone à 20km/h ch. Sapins, De-Joinville, Riant-Bosquet + zone à 30km/h ch. Du Jonc & 3 écopoints Cointrin	D-2005-06a	900'000.00	894'446.46	5'553.54	70'000.00	824'446.46
24	Modération trafic ch. Ruisseau, Avanchet et De-Joinville	D-2004-29a	445'000.00	408'887.46	36'112.54	0.00	408'887.46
25	Aménagements Ecopoints Champs-Frèchets	D-2008-32	1'200'000.00	1'038'969.16	161'030.84	30'000.00	1'008'969.16
			36'272'264	34'725'692.15	1'546'571.85	3'453'690.00	31'272'002.15

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître un dépassement de CHF 247'588.16 :

No	DELIBERATIONS			Total des dépenses	(Dépassement)	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET		montant voté				
26	Projet "lecture hors les murs" bibliothèque munic.	D-2009-13a	37'000.00	37'387.33	-387.33	0.00	37'387.33
27	Achat 7 véhicules service Environnement	D-2007-06a	1'210'000.00	1'227'895.83	-17'895.83	34'500.00	1'193'395.83
28	Nouveau concept affichage public 2011	D-2011-13	73'500.00	86'188.10	-12'688.10	0.00	86'188.10
29	Lancement mandats d'études parallèles, réalisation d'un parking souterrain au centre de la cité	D-2001-41a	125'000.00	330'654.70	-205'654.70	145'000.00	185'654.70
30	Etude zone 30 km/h & zones rencontres	D-2010-57a	97'200.00	102'622.30	-5'422.30	0.00	102'622.30
31	Etude de stationnement	D-2009-10a	139'000.00	144'539.90	-5'539.90	0.00	144'539.90
			1'681'700	1'929'288.16	-247'588.16	179'500.00	1'749'788.16

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à CHF 247'588.16 et le total des économies réalisées à CHF 1'546'571.85;

Vu la décision de la commission d'urbanisme élargie du 1^{er} avril 2009 de

regrouper toutes les lignes à clôturer en une seule délibération;

Vu le rapport de la commission des finances élargie du 4 décembre 2014;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 janvier 2015,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'entériner les dépassements constatés de :
 - CHF 387.33 sur le crédit relatif au projet « lecture hors les murs » de la bibliothèque municipale,
 - CHF 17'895.83 relatif à l'achat de sept véhicules par le service de l'Environnement,
 - CHF 12'688.10 sur le crédit relatif au Nouveau concept d'affichage public,
 - CHF 205'654.70 sur le crédit de Lancement de mandats d'études parallèles pour la réalisation d'un parking souterrain au centre de la cité,
 - CHF 5'422.30 sur le crédit relatif à l'Etude zone 30km/h & zones rencontres,
 - CHF 5'539.90 sur le crédit relatif à l'Etude de stationnement,
2. d'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires de CHF 247'588.16,
3. d'amortir ces crédits complémentaires, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

* * *

4. **Délibération n° 2015-02 relative à l'acquisition d'une part sociale de CHF 200.- de la Banque Raiffeisen.**

M. Devaud informe que cet objet est en réalité une simple formalité, puisque pour avoir une relation commerciale avec la Banque Raiffeisen, il est obligatoire d'acquérir une part sociale de CHF 200.-. La Surveillance des communes a demandé de mettre à l'ordre du jour cette délibération.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose un vote immédiat.

Le vote immédiat étant accepté à l'unanimité, **M. Cornuz** donne la parole aux partis.

M. Girardet aimerait connaître les raisons pour lesquelles la Commune n'acquiert qu'une seule part sociale. Serait-il possible d'en prendre plusieurs ?

M. Devaud le confirme. Si le Conseil municipal souhaite acquérir des parts sociales supplémentaires de la Banque Raiffeisen, les conseillers peuvent déposer une délibération en ce sens. Il n'en voit personnellement pas l'intérêt.

M. Girardet demande si le nombre de parts sociales a une influence lors des votes à l'assemblée générale.

M. Cornuz répond qu'à son avis, une part sociale correspond effectivement à une voix lors de l'assemblée générale. Les entreprises ayant une part sociale n'ont également qu'une voix. Néanmoins, si M. Girardet est intéressé par cette question, il peut suivre la proposition de M. Devaud et ses questions pourront dès lors être abordées en commission.

M. Robert précise que, dans les coopératives, contrairement aux sociétés anonymes, le détenteur n'a qu'une seule voix en dépit du nombre de ses parts sociales. Le Conseil municipal peut prendre la décision d'aider la Raiffeisen en achetant plus de parts sociales, mais cela ne lui donnera pas plus de pouvoir.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2015-02,**

relative à l'acquisition d'une part sociale de CHF 200.- de la Banque Raiffeisen

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 48, lettre j, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 janvier 2015 ;

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de CHF 200.- pour l'acquisition d'une part sociale de CHF 200.- de la Banque Raiffeisen,
2. de comptabiliser ce crédit directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

* * *

5. **Délibération n° 2015-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 498'000.- pour le mandat de coordination générale des Vergers (période 2014-2018).**

M. Tschudi annonce que le projet de construction du quartier des Vergers exige une énorme coordination, notamment pour la gestion des coûts communs, du système de sécurité, etc. Cette coordination est prise en charge par l'ensemble des promoteurs et des constructeurs, laquelle a été calculée jusqu'à fin juin 2018 et qui atteint CHF 911'655.-. La Commune paiera en proportion de ses droits à bâtir, soit 47%, qui seront remis à des coopératives et à la Fondation Nouveau Meyrin. Ces dernières paieront également leurs parts.

Dans cette coordination, il faut également compter les équipements publics qui représentent une autre part. En résumé, la part communale s'élève à CHF 173'000.- et les CHF 325'000.- correspondent à la part des superficiaires. Ces sommes seront avancées par la Commune, qui les récupérera ultérieurement. Les coûts et les modalités de cette coordination seront présentés en détail en commission.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** rapporte la proposition du Bureau de renvoyer cet objet à la commission quartier des Vergers ad hoc.

La parole n'étant pas demandée, **M. Cornuz** soumet au vote le **renvoi en commission des Vergers ad hoc** qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

6. **Délibération n° 2015-05 relative au financement des travaux préparatoires et d'infrastructure d'un montant de CHF 3'815'000.- en vue de la réalisation des aménagements publics et privés communaux du nouveau quartier des Vergers.**

M. Tschudi rappelle que la Commune pilote l'ensemble des espaces publics y compris des dépendances [terrains adjacents aux immeubles] pour assurer une cohérence et la qualité de ces derniers. Les dépendances seront financées par les constructeurs. La somme globale a été définie au préalable, étant donné qu'elle doit être intégrée dans les plans financiers déposés avec la demande d'autorisation de construire. Cette délibération présente une partie des aménagements publics et plus précisément ce qui concerne les travaux préparatoires, c'est-à-dire les fouilles, les terrassements, les couches de fondation

et l'assainissement. Des explications plus détaillées seront fournies en commission.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** ouvre le débat avant de mettre aux voix la proposition du Bureau de renvoyer cette délibération en commission quartier des Vergers ad hoc.

M. Girardet relève que, dans le titre, il est mentionné les travaux préparatoires et d'infrastructures pour les aménagements publics et communaux. Il aimerait que lors de la commission une réponse claire sur le prix final soit transmise pour l'ensemble des aménagements extérieurs du quartier des Vergers. Ainsi, le premier versement sur lequel la Commune correspond à un investissement de 1.8 million.

M. Tschudi rapporte que la présentation en commission de la semaine précédente ne correspond pas exactement à la version finale des espaces publics, mais elle a permis de visualiser l'espace public du futur quartier. La somme de CHF 8'214'000.- correspond à la part du domaine public communal et du domaine privé communal, comme le préau de l'école. La somme de CHF 1'001'000.- fait référence à la partie des dépendances. Toutefois, il précise qu'il s'agit d'estimations. **M. Tschudi** regrette d'avoir une mauvaise mémoire des chiffres et annonce que la somme totale des travaux sera donnée en commission.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Cornuz** soumet au vote le **renvoi de la délibération n° 2015-05 en commission quartier des Vergers ad hoc**, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

7. **Délibération n° 2014-32a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 3'215'000.- destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & de sécurité conjointe (M. de Préville, Ve).**

M. de Préville procède à la lecture du rapport de la double commission du 29 octobre 2014:

"Audition de pétitionnaires

La commission conjointe reçoit les représentantes de deux pétitions relatives à la mise en place de zones 30km/h et 20km/h.

Le président de la commission urbanisme & mobilité donne la parole à Mme Rudaz, représentante d'une pétition de 563 signatures. Mme Rudaz présente six doléances :

1. *Selon elle, il avait été dit que, dès l'arrivée du tram, il y aurait des zones 30km/h, voire de zones piétonnes.*

2. Or cela fait trois ans que le tram est arrivé et rien n'a été mis en place.
3. L'arrêt du tram Meyrin-Village est dangereux par manque de visibilité. Le trafic de véhicules et piétons y est intense, mais les passages pour piétons sont peu nombreux. L'arrêt du bus Av.-de-Vaudagne est également dangereux pour les écoliers.
4. Le tunnel sous la route de Meyrin n'a pas réduit la circulation en surface.
5. Il manque des ralentisseurs sur l'avenue de Vaudagne, que, selon elle, les automobilistes prennent pour une autoroute.
6. Elle a relevé de nombreux problèmes avec la signalisation statique sur la route de Meyrin, la rue de la Golette et l'avenue de Vaudagne.

Consciente qu'une zone 30km/h ne règlera pas tous les problèmes, elle souhaite sa mise en œuvre car cela indiquera aux automobilistes qu'ils sont dans une zone villageoise.

Le chef de la police municipale répond aux points soulevés par Mme Rudaz en ce qui concerne les patrouilleuses scolaires qui sont en sous-effectif et les agents de police municipale dont les fonctions impliquent une plus forte présence auprès des écoles au moment des rentrées scolaires. De plus, le trafic de voitures sur la route de Meyrin en surface a fortement diminué : de 30'000 véhicules/jour à environ 5'000.

Le chef de projet du service de l'urbanisme explique le statut particulier de la route de Meyrin, route nationale avec deux voies : une principale, le tunnel et une secondaire, la route de surface, qui, elle, pourrait changer de statut avec l'approbation de la DGT.

Un commissaire se dit surpris par les propos de Mme Rudaz et lui demande des précisions que Mme Rudaz lui donne.

Une commissaire vole au secours de Mme Rudaz pour confirmer ses dires sur les dangers au cœur du village et les excès de vitesse sur l'avenue de Vaudagne.

Un autre commissaire dit ne pas partager avec les pétitionnaires la perception de dangerosité des rues de Meyrin où ses enfants ont grandi et circulé. Il n'est pas non plus convaincu que certaines mesures de modération de vitesse soient très efficaces, certaines pourraient même être contreproductives, les automobilistes accélérant pour éviter des délais liés à ces mesures (ex., feux de signalisation mal placés, mal réglés).

Le président de la commission urbanisme & mobilité informe Mme Rudaz que des aménagements sont prévus pour Meyrin-Village mais ne concernent malheureusement pas la route de Meyrin, ni l'avenue de Vaudagne. Il rappelle aussi que les marquages disparaissent dans une zone 30km/h.

D'autres commissaires expriment leurs doutes quant à la pertinence des suggestions faites par Mme Rudaz mais la rejoignent en ce qui concerne la signalisation et la visibilité à l'arrêt Meyrin-Village du tram.

Le président de la commission urbanisme & mobilité remercie Mme Rudaz pour ses idées et suggestions.

Le président de la commission urbanisme & mobilité donne la parole à Mme Lin, représentante d'une pétition de 383 signatures demandant la mise en place d'une zone 30km/h sur la rue de la Prulay. Grâce à cette pétition, elle a rencontré beaucoup d'habitants et estime que ce problème touche de nombreux quartiers, particulièrement Meyrin-Village et Meyrin-Cité.

Le président de la commission urbanisme & mobilité rappelle que cela fait plus de 13 ans que le sujet des zones 30km/h a commencé à être abordé par ce conseil municipal. Ce sujet est sur le point de devenir une réalité puisqu'une demande de crédit de réalisation de 3.2 millions de francs doit être étudiée ce soir même.

Une commissaire se demande si une zone 30km/h va apporter réellement une solution, car il y aura toujours des dépassements de vitesse, ce à quoi Mme Lin répond que cela donnera le moyen d'appliquer des sanctions.

Un bref débat s'engage entre des commissaires et Mme Lin sur la notion de prise de conscience des problèmes liés à la signalisation et aux restrictions routières, débat dont il ressort que chacun se doit de respecter le code de la route et que la pétition n'est pas une pétition anti-voitures.

Les échanges portent ensuite sur les nuisances dues au bruit et à la pollution de l'air.

Un commissaire estime que les chicanes prévues par le projet qui sera examiné par la suite peuvent engendrer plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Il pense que des coussins berlinois pourraient être plus efficaces.

Différents commissaires remercient et félicitent Mme Lin pour son engagement et ses efforts. Ils conviennent que des mesures sont indispensables. Mme Lin conclut en rappelant que la rue n'est pas simplement un conduit à véhicules mais aussi un lieu public qui doit être la propriété de tous.

Le président de la commission urbanisme & mobilité remercie Mme Lin.

Débat entre les commissaires

Le président de la commission urbanisme & mobilité donne la parole aux commissaires.

Un commissaire exprime son espoir de pouvoir trouver des solutions aux problèmes de circulation évoqués et que les dangers ne vont pas disparaître par la mise en place de miroirs, de panneaux, ou de chicanes.

Un autre commissaire demande au chef de la police municipale les résultats de contrôle qu'il a vus être fait sur certaines artères de Meyrin.

Le chef de la police municipale indique qu'en 2014, 8'600 contrôles de vitesse ont eu lieu par quatre poses de radars, d'une semaine chacune, à la rue de la Prulay. Résultat : 5% des véhicules, soit 430 véhicules, sont en infraction, et parmi ces 5%, il y a des pics de vitesse impressionnants: 101km/h à 5h00, 79km/h à 12h00, 74km/h à 22h30, les autres se situant entre 40 et 60km/h. Environ 1% des contrôles ont donné des vitesses supérieures à 60 km/h, mais c'est là qu'il y a le plus de dangers. De plus, il y a des pics de véhicules entre 7h00 et 9h00 puis entre 17h00 et 18h00 qui représentent 80% de plus de véhicules que la moyenne. Pour ces deux tranches, plus de 200 véhicules/heure passent, dans les deux sens, sur la rue de la Prulay. Il rappelle que seul l'Etat peut établir des contraventions pour excès de vitesse.

Un commissaire se dit content de voir que la population se mobilise pour la limitation de la vitesse sur les routes communales et ne serait pas opposé à l'idée de mettre tout Meyrin en zone 30km/h.

Un autre commissaire rappelle qu'il ne faut pas confondre vitesse et danger. Certes, il y a un lien mais il dépend de la vitesse de réaction du conducteur. Une personne âgée a tendance à réagir moins vite et donc à avoir une distance de freinage plus longue. Notre population vieillit, ses réflexes s'émeussent et un délai d'une seconde dans le temps de réaction allonge la distance de freinage de 9 mètres à 30km/h, donc réduire la vitesse de 50km/h à 30, ne rendra donc pas automatiquement les dangers bien moindres. Il pense que voter un crédit de 3.2 millions de francs est un moyen de se donner bonne conscience, mais cela n'apportera réellement pas grand-chose en termes de sécurité, contrairement à la création de rues piétonnes où même les riverains iraient à pied. Mais de cela personne ne veut, car nous sommes tous un peu des automobilistes. Il craint donc que l'on dépense beaucoup d'argent pour des résultats faibles. A son avis, il ne faut pas mettre les choses en place qu'à moitié.

Le conseiller administratif en charge de l'urbanisme rappelle que ce ne sont pas les pétitions qui ont fait naître la délibération qui a été annoncée au Conseil municipal. Une délibération pour un crédit d'étude sur les zones 30km/h et 20km/h a été votée en 2011.

Une commissaire fait remarquer que les problèmes de vitesse, ceux liés au manque de civisme de la population et celui du nombre de véhicules, mentionnés dans les pétitions, ne sont pas de même nature et qu'il faut se garder de tout mélanger. Elle demande ce qui en 2011 avait guidé le choix de rues où devraient être mises en œuvre des mesures de modération de trafic.

Le chef de projet du service de l'urbanisme précise que le but de la mise en œuvre des zones 30km/h était d'intervenir sur les axes de réseaux de quartier. Les zones 20km/h et 30km/h sont ciblées sur les zones d'habitation, hors les axes de transit, primaire ou secondaire.

Un commissaire retardataire se plaint de ne pas avoir reçu les textes des pétitions. Il demande que les deux pétitions soient renvoyées au Conseil administratif avec une recommandation.

Le président de la commission urbanisme & mobilité lève la séance.

29 octobre - 20h30

Le chef de projet du service de l'urbanisme présente la vue d'ensemble du projet d'aménagement. Une seule zone 20km/h est prévue et elle est à Mategnin. Le reste du projet prévoit des zones à 30km/h. La rue de la Prulay est l'objet d'un traitement fort. Dans ces zones, tous les marquages au sol doivent être éliminés, mais le service de l'urbanisme essaie d'obtenir une dérogation pour certains passages piétons.

Un commissaire dit souhaiter le maintien des passages piétons pour des raisons de cohérence pédagogique. Il demande ensuite que la route de Meyrin change de zone au niveau du village. Il se dit préoccupé d'apprendre que l'énorme investissement fait par le Canton dans la réalisation du tunnel ne semble pas avoir diminué le trafic de transit au niveau du village.

Le chef de projet du service de l'urbanisme le rassure quant aux passages piétons. En ce qui concerne la route de Meyrin, route cantonale, il doute que le Canton puisse faire quoi que ce soit et que même si une zone à 30Km/h est instaurée dans le village, cela n'affectera que peu le trafic, déjà embarrassé par le tram et les feux de signalisation.

Un commissaire demande qui décide de la hiérarchie du réseau, puis il s'égaré dans des considérations concernant le contournement par l'est de la Cité et l'avenue Louis-Rendu, objets qui ne font pas partie de la présente délibération comme le lui rappelle le chef de projet du service de l'urbanisme. En ce qui concerne la hiérarchie du réseau routier, c'est le plan directeur sur le réseau routier, élaboré par les instances cantonales, remis à jour tous les huit ans, et approuvé par le Conseil d'Etat et soumis au Grand Conseil, qui la définit.

Un autre commissaire demande si les mesures prévues par la délibération seront faites par étapes, ce qui permettrait d'en mesurer la pertinence. Le chef de projet du service de l'urbanisme indique que le crédit de réalisation porte sur la totalité des secteurs pour appliquer une zone 30km/h pour tous les quartiers habités, notamment au vu des demandes pressantes des habitants pour des zones 20km/h et 30km/h. Le commissaire se dit troublé par les termes utilisés dans la délibération qui lui font penser à une «hygiénisation», ce qu'il réproouve. Il regrette que l'on envisage de dépenser plus de 3 millions alors que la simple responsabilité individuelle pourrait résoudre ce problème.

Un commissaire voudrait savoir si les aménagements étudiés vont limiter le trafic aux seuls riverains. Le chef de projet du service de l'urbanisme lui dit que c'est bien pour réduire le trafic de transit que ces aménagements sont envisagés.

Un autre commissaire doute de l'efficacité des mesures envisagées pour réduire la vitesse. Il craint que l'on ne dépense beaucoup d'argent pour un maigre résultat.

Un autre commissaire n'est pas confortable avec cette délibération car elle ne permet pas de garantir la sécurité des habitants. Il pense qu'il faut que les dépenses, conséquentes, servent à obtenir une sécurité à 99%.

Le président stoppe les débats pour traiter les deux pétitions qui ont été présentées lors de la première commission.

- *Vote par les deux commissions pour accepter de renvoyer la pétition de Mme S. Rudaz au Conseil administratif pour lui demander de répondre si oui ou non les demandes sont réalisables et fournir les arguments et coûts.*
 - *Vote favorable à l'unanimité des deux commissions.*
- *Vote par les deux commissions pour accepter de donner une réponse à Mme D. Lin lui assurant la volonté des autorités communales de la concrétisation du projet de mise en zone 30km/h des rues de quartier de la commune de Meyrin.*
 - *Vote favorable à l'unanimité des deux commissions.*

Les présidents lèvent la séance.

25 novembre – 18h30

Reprise des débats après les salutations d'usage.

Le conseiller administratif, M. Tschudi, rappelle que la délibération présentée ce soir respecte scrupuleusement la décision unanime de 2012 en proposant des aménagements légers et relativement peu onéreux dans les rues retenues.

Un commissaire revient sur le problème du trafic dans le village que le tunnel ne semble pas avoir réduit. Il rappelle les effets rigoureux du programme d'action Via Sicura et estime qu'il faut ramener de l'ordre dans les flux de circulation avant de limiter la vitesse de manière drastique. M. Tschudi dit que le Conseil administratif est conscient du problème et que la réalisation du tunnel est le fruit d'une décision du Conseil municipal, non-unanime à cause d'une suspicion de probables reports sur le village d'un trop-plein de trafic dans la tranchée, suspicion aujourd'hui confirmée.

Le président propose de passer en revue les aménagements proposés dans les divers quartiers.

Le chef de projet du service de l'urbanisme commence la revue de chaque quartier :

Secteur Meyrin-Village

L'impact de ces aménagements sur le nombre de places de stationnement, l'emplacement des écopoints, une demande d'un avis objectif sur l'évolution du trafic depuis l'ouverture de la tranchée, et l'impact attendu sur cet axe de

l'introduction de zones 30 km/h sur la commune sont passés en revue et reçoivent des réponses qualifiées et pertinentes.

Deux commissaires pensent que les aménagements prévus seront de faible efficacité pour diminuer la vitesse et que des coussins berlinois, moins chers, auraient été plus efficaces. Les réponses fournies ne semblent pas convaincre lesdits commissaires.

Retour des passages pour piétons maintenus en zones 30 km/h. Le chef de projet du service de l'urbanisme rappelle que la loi fédérale prévoit la suppression de ces passages dans les zones à 30 km/h, et qu'il est donc difficile de les conserver tous, mais que Meyrin s'efforcera d'en conserver le plus possible.

Un commissaire aimerait savoir si des soumissions pour des travaux de génie civil ont été reçues, afin de déterminer la précision des montants proposés. Le chef de projet du service de l'urbanisme répond que les soumissions n'ont pas encore été demandées pour ces travaux et qu'il espère en voir les coûts réduits.

Le président lève la séance.

25 novembre – 20h30

Le président rouvre la séance.

Le chef de projet présente les aménagements prévus dans le hameau de Mategnin. Les questions portent sur la possibilité de limiter la circulation aux seuls riverains, ce que le chef de projet confirme comme étant tout l'objectif du projet.

On passe ensuite au quartier de la Citadelle. Une commissaire demande qu'un décrochement supplémentaire soit aménagé chemin de la Citadelle, le chef de projet dit partager cet avis et qu'un décrochement est envisageable.

Un commissaire s'interroge sur l'efficacité de la fermeture de la rue Robert-Adrien-Stierlin et l'avenue Auguste-François-Dubois. Le chef de projet confirme l'efficacité et donc le maintien de cette fermeture, mais regrette que la barrière reste ouverte après le passage des ayants droits. Puis le débat porte sur comment ralentir la vitesse sur le chemin de la Citadelle, sans qu'aucune modification soit explicitement demandée.

Les rues dans les quartiers des Champs-Fréchets et de Meyrin-Cité sont alors passées en revue, ce sont les rues de la Prulay, Gilbert, De-Livron, des Boudines, et les avenues François-Besson et de Feuillasse.

- avenue François-Besson : rétrécissement et potelets pour ralentir le trafic. Mais cette avenue ne peut être mise en zone 30km/h.*
- rue des Bugnons : en zone 30km/h*
- rue Gilbert et de son carrefour avec la rue De-Livron : même principe que ceux de l'avenue François-Besson et son carrefour avec la rue des Boudines*
- avenue de Feuillasse : places de stationnement perpendiculaires au trafic pour rétrécir la chaussée afin de ralentir le trafic*

- *rue De-Livron : passages à piétons supprimés, protection pour cyclistes introduite à la montée, mais au prix de la suppression de la bande cyclable en descente.*

Le président lève la séance.

2 décembre – 20h30

Après les salutations d'usage, le chef de projet informe les commissaires que la portion de la rue des Vernes entre l'avenue de Vaudagne et l'avenue Louis Rendu, qui ne faisait pas partie initialement du projet à cause du passage d'un bus TPG, sera aménagée pour modérer la vitesse des automobiles en attendant une autorisation par la DGT de « basculer » ce tronçon en zone 30 km/h. Des commissaires posent diverses questions sur lesdits aménagements auxquelles répond le chef de projet. Une rapide passe d'armes entre conseillers qui ne voient pas l'utilité de ces aménagements et ceux qui considèrent ce tronçon comme particulièrement dangereux s'ensuit et qui ne mène à rien.

- *Avenue de Feuillasse : en zone 30km/h. Aménagements au carrefour avec l'avenue Gilbert*
- *Rue de la Prulay : en zone 30km/h, axe très rectiligne présentant de nombreux cas de trafic de transit et de vitesses excessives. Aménagements : implantation d'écopoints, plus rétrécissement de la chaussée en dur, plus places de stationnement réaménagées en épi, ce qui permettra de créer neuf places de stationnement supplémentaires. Le croisement des véhicules est possible sur toute longueur de la rue sauf en deux endroits. Les commissaires posent quelques questions et attirent l'attention du chef de projet sur certains points délicats de cette rue. Un commissaire s'inquiète du risque d'un référendum de résidents meyrinois qui auraient des difficultés à sortir de leur parcelle du fait des nouveaux aménagements. Le conseiller administratif lui répond que généralement les zones 30km/h sont bien acceptées par les résidents.*
- *Rue des Boudines : les aménagements prévus tendent à conserver la situation actuelle, aménagée pour les travaux de rénovation de l'école des Boudines (trafic ramené d'un seul côté de la berme centrale). Cet aménagement a pour effet de rendre une partie de la chaussée à l'usage des piétons.*
- *Rue des Lattes : fermeture prévue de la rue en son milieu afin d'éliminer le trafic de transit, mais que les résidents pourraient franchir grâce à une borne manuelle à clé. Un commissaire demande comment les non ayants-droits pourront faire demi-tour aux bouts de ces impasses, en particulier les véhicules agricoles lourds. Le chef de projet répond que les agriculteurs pourront faire partie des ayant-droits. A nouveau s'engage un débat strié d'émotions et zébré de démocratie sur la fermeture de cette rue. Sur suggestion d'un commissaire qui veut pouvoir poser des amendements, le président ajourne cette séance à une date ultérieure afin de permettre l'examen de la délibération, à l'exclusion des aménagements présentés.*

10 décembre – 18h30

Le président ouvre la séance en précisant que ce soir il souhaite que les deux commissions votent leurs préavis sur cette délibération, les différentes parties du projet ayant été analysées lors des cinq séances précédentes.

Le conseiller administratif dit avoir entendu la demande de certains commissaires de tenter de conserver des passages piétons mais voudrait que les commissaires se prononcent formellement sur ce point.

Le commissaire qui n'était pas satisfait des mesures envisagées pour la rue des Lattes revient à la charge. Le chef de projet dit qu'il va revoir le problème des véhicules agricoles avec les ingénieurs qui ont conçu cette fermeture et que si le problème est confirmé, le plan pour cette rue ne sera pas déposé.

Le président signale également que deux « Vu » manquent dans la délibération : délibération sur le crédit d'études et l'aménagement de la rue des Vernes entre l'avenue de Vaudagne et l'avenue Louis-Rendu, et demande qu'il soit fait mention des deux pétitions présentées lors de la première séance sur la présente délibération. Il demande ensuite que l'on passe à l'analyse des coûts quartier par quartier.

Meyrin-Village

Un commissaire souhaite que des aménagements légers soient faits rue Edmond-Rochat. Le chef de projet pense qu'un stationnement alterné pourrait être réalisé dans le cadre de cette délibération, sans coût supplémentaire.

Quartier de la Citadelle

Quelques points de détails sont abordés et le chef de projet répond aux questions.

Hameau de Mategnin (seul quartier où une zone 20km/h est prévue)

Le même commissaire qui n'est pas convaincu par les mesures envisagées pour la rue des Lattes trouve que les aménagements prévus dans le hameau et ceux prévus à la rue des Lattes sont redondants et demande que soient sortis de la présente délibération les travaux relatifs au hameau de Mategnin, à la rue des Lattes et à la rue des Vernes. Il précise qu'il est d'accord avec le projet de modérer le trafic sur ces axes, mais aimerait avoir plus de détails et de précisions sur ces parties de la délibération. A nouveau, un charmant débat s'ensuit, plein d'émotions. Le temps passant, le président décide de faire voter les différents amendements.

Votes des demandes de modifications de la délibération:

Maintien des aménagements du hameau de Mategnin

Commission urbanisme et mobilité

10 oui ; 2 non ; 1 abstention

Commission sécurité

12 oui ; 2 non ; 0 abstention

Modification refusée

Retrait des arbres le long de la rte de la Citadelle

**Séance du 27 janvier 2015
tenue en séance ordinaire**

Commission urbanisme et mobilité 2 oui ; 10 non ; 1 abstention
Commission sécurité 3 oui ; 11 non ; 0 abstention
Amendement refusé

Retrait de la rue des Lattes
Commission urbanisme et mobilité 3 oui ; 7 non ; 3 abstentions
Commission Sécurité 3 oui ; 9 non ; 2 abstentions
Amendement refusé

Vote sur la demande de maintenir certains passages piétons

Commission urbanisme et mobilité 9 oui ; 0 non ; 4 abstentions
Commission Sécurité 10 oui ; 0 non ; 4 abstentions
Demande confirmée

Préavis sur la délibération n°2014-32 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 3'215'000.- destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin.

Commission urbanisme et mobilité 10 favorables ; 2 abstentions
Commission sécurité 12 favorables ; 1 abstention

Le président lève la séance."

M. Robert remercie le rapporteur pour son résumé très clair et fidèle des discussions. Le trafic étant en constante augmentation, il s'agit d'améliorer la sécurité, tout en permettant aux voitures de contourner les zones habitées sur des routes à vitesse réglementaire, par la mise en place de zones à vitesse modérée. Ce dispositif a été très bien étudié en commission. Néanmoins, ces mesures peuvent déplacer les inconvénients ailleurs. Il a été souvent constaté que, lorsque les automobilistes sont entravés dans leur circulation, ils préfèrent passer par d'autres chemins. Il se souvient du feu rouge installé à la rue des Vernes pour permettre aux gens descendant du bus de traverser la rue pour atteindre les Champs-Fréchets. Cet obstacle a entraîné une forte augmentation de trafic sur la rue des Lattes, car les automobilistes cherchaient à contourner cet obstacle. Le travail préparatoire et les équipements prévus dans la délibération sont certainement en mesure d'assurer la cohérence indispensable du projet dans l'intérêt de tous. De plus, ces installations répondent aux demandes pressantes des habitants. Tous ces éléments ont convaincu le groupe socialiste à voter favorablement cette délibération.

M. Dumalle remercie également le rapporteur pour son travail. Il se réjouit de la concrétisation de ce projet concocté en 2009 par la majorité du Conseil municipal. Les Verts sont particulièrement satisfaits du résultat de cette étude et de la réalisation de ces équipements. Il rappelle que la population riveraine a été largement sollicitée sur cette question. La récente mise en place des zones 20 et 30km/h à Cointrin a démontré que le résultat est au-delà des espérances des habitants en ce qui concerne la sécurité et les nuisances de toutes sortes. La politique des Verts a toujours été d'encourager la réappropriation de l'espace

public par ses habitants. Ce projet a exigé de nombreuses heures de travail à l'administration ainsi qu'aux conseillers municipaux.

En conclusion, il annonce que les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront avec enthousiasme la mise en œuvre de ces zones de rencontre ainsi que les zones à 30km/h qui permettront de faire revivre la Cité, le village et les quartiers excentrés (la Citadelle, Mategnin, etc.).

M. Tillmann donne lecture de la position du PLR:

"Mesdames et Messieurs,

Le parti Libéral radical de Meyrin Cointrin est favorable à la mise en œuvre des zones 30 km/h dans la Cité afin de décourager le trafic de transit.

Oui, mais pas n'importe comment, ni dans le but unique de pénaliser l'automobiliste et pas à n'importe quel prix. En effet, le coût global de CHF 3'215'000.- francs et ceux en particulier du génie civil, soit plus d'un million six cent mille, nous semblent démesurés. Plutôt que d'opter pour des bordures de plates-bandes type trottoir, on aurait pu se contenter de bacs en béton fleuris pour limiter la vitesse et protéger les voitures en stationnement. Ces aménagements non fixés permettraient en outre un déplacement aisé si cela s'avérait nécessaire. Il nous semble également, plutôt que de punir tout le monde par des tracasseries urbaines, on pourrait être plus sévères avec les contrevenants. La loi est faite pour être respectée. Dans l'absolu, seul un écriteau mentionnant que la vitesse est fixée à 30km/h devrait suffire.

Malgré le nombre de commissions consacrées à cette délibération, nous avons le sentiment de ne pas avoir pu aller au fond des choses. Les explications de l'administration ne nous ont pas toujours convaincus et leurs réponses quelque peu abruptes. On ne pouvait mettre en doute les décisions que l'on nous soumettait malgré des interrogations légitimes.

Si l'aménagement de certains tronçons comme celui de la rue de la Prulay, qui subit un trafic important depuis les travaux du tram, nous semblent justifié, notre parti a de sérieux doutes quant à d'autres projets comme celui de la rue des Lattes. En effet, cette route contourne le quartier qui est entièrement piéton. Elle est déjà sérieusement ralentie par les écopoints et le « Slalom Gmur » constitué de nombreuses chicanes. Le projet de fermeture de cette route à son milieu est simplement aberrant. Cet aménagement ne tient pas compte suffisamment de la circulation agricole et des véhicules de secours. Il oblige également les parents de Mategnin qui emmènent leur progéniture à l'école ou à la crèche des Champs-Fréchets à contourner le quartier en entier, ce qui est une aberration pour le trafic et très peu écologique. En outre, rien n'est prévu pour faire demi-tour sur la chaussée.

Nous avons également de sérieux doutes quant à l'utilité des aménagements prévus à Mategnin. Les rétrécissements à l'entrée et à la sortie du village et la suppression d'une voie au centre vont également préjudicier le trafic des engins agricole. Un investissement de 300'000.- francs ne nous semble pas nécessaire à cet endroit.

La multiplication de passages piétons à la rue des Vernes, côté patinoire, est une pure tracasserie pour automobilistes. S'il est vrai que l'arrêt du bus devant le passage piéton est dangereux, il suffit de le déplacer de 30 mètres en amont du passage, empêchant ainsi les voitures de le dépasser durant son arrêt et laissant

un bonne visibilité aux piétons qui empruntent le passage ainsi qu'aux automobilistes.

Enfin, la rue François-Besson. Déplacer la piste cyclable à droite des automobiles parkées et réduire ainsi physiquement la largeur de la chaussée ne nous satisfait pas du tout. En effet, cela rend le croisement de certains véhicules impossible. Faut-il rappeler que cette route est appelée à drainer le trafic du Mandement et de Meyrin Ouest pour les personnes qui se rendent à la mairie, à Forum Meyrin et au parking bientôt souterrain du centre commercial ? Elle est en outre utilisée par des camions de livraison qui l'empruntent pour travailler. Nous pensons également que les jeunes cyclistes peuvent passer par des chemins protégés comme celui qui rejoint l'avenue de Vaudagne depuis les Champs-Fréchets.

Afin de pouvoir rediscuter de manière pragmatique et plus approfondie le groupe PLR vous propose un amendement qui retire de cette délibération les points suscités et de les renvoyer en commission et de déduire les sommes qui leurs sont attribuées soit :

CHF 302'417.85 du hameau de Mategnin

CHF 255'100.- de la rue des Lattes

CHF 32'460.- de la rue des Vernes

CHF 45'145.- de la rue François-Besson

Soit un total de CHF 635'122.85 qui porte le total de la délibération ainsi amendée arrondi à CHF 2'579'877.-.

Je rappelle que ce ne sont pas les montants qui sont en jeu, mais bien le renvoi en commission pour discuter de l'aménagement des tronçons énumérés ci-dessus.

Le groupe PLR vous demande de voter favorablement ces amendements afin de voter le reste de la délibération. En cas de refus, nous voterons contre l'entier de la délibération et nous nous réservons le droit au référendum.

Merci de votre attention."

M. Cornuz annonce qu'il reviendra sur l'amendement du PLR après les différentes prises de position.

M. Girardet déclare que le MCG est favorable à l'installation de certaines zones 30km/h notamment au village, la Cité et le quartier de la Citadelle afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants. Il s'agit également de lutter contre les nuisances sonores. Bien qu'il ne soit pas opposé à l'installation des mesures de ralentissement du trafic, il pense qu'il est possible de conserver les installations déjà en place au village, au chemin du Grand-Puits ainsi que celui du Vieux-Bureau dans l'optique d'effectuer des économies.

Il souhaite réagir par rapport aux coûts excessifs présentés lors de la commission. Il se dit favorable à l'amendement du PLR qui permettra de réaliser des économies substantielles.

Certaines routes devront être maintenues à 50km/h: l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes, l'avenue Ste-Cécile, l'avenue de Mategnin et la rue Lect qui

permettent de contourner la Cité. Ces axes sont indispensables et il est difficile d'en limiter la vitesse à moins de placer des chicanes.

Au niveau du hameau de Mategnin, il estime que les aménagements proposés sont superflus et que la mise en zone 20km/h est suffisante. Les habitants ont déjà été largement privilégiés, puisque ce hameau est réservé aux résidents.

Concernant la rue des Lattes, il avait déjà proposé, il y a 20 ans, de couper la rue en mettant une barrière. Le coût réel est fixé à CHF 255'000.- pour la pose d'une barrière ! En discutant avec des habitants sur place, il apparaît que cette mesure paraît trop contraignante. M. Tillmann a énoncé les contournements forcés des habitants en raison de cette barrière. Il propose de revenir sur cet objet en commission, peut-être après une période d'essai. Le MCG soutiendra l'amendement du PLR qui propose de la mettre à 30km/h. Il est convaincu que très peu de personnes utilisent cette voie pour gagner des minutes sur leur parcours.

Concernant la rue des Vernes, **M. Girardet** confirme que les passages pour piétons sont mal combinés avec les arrêts de bus. Ces derniers sont plus prévus comme des chicanes. Il préfère garder cette rue à 50km/h. Il pense que certains passages pour piétons sont en trop sur cette rue.

A propos de la rue François-Besson, il estime la proposition de l'administration beaucoup trop contraignante à la fois pour les automobilistes et pour les cyclistes. Le passage pour les cyclistes n'offre aucun dégagement en cas de voiture mal stationnée ou si une portière venait à s'ouvrir inopinément. De plus, cette rue ne fait pas partie du périmètre des rues réservées au 30km/h.

Enfin pour le village, au chemin du Grand-Puits, il est superflu de toucher aux installations actuelles, d'autant plus que la Commune vient d'aménager des écopoints, sur ce tronçon, qui rétrécissent déjà la chaussée. D'autre part, les installations, présentant des doubles rétrécissements avec refuge, peuvent être un bon moyen pour ralentir la circulation. Même constat pour le chemin du Vieux-Bureau. Il attend toujours les panneaux signalétiques interdisant clairement l'accès aux poids-lourds via la rue Emma-Kammacher suite au vote favorable de sa résolution.

Le MCG aimerait démontrer que le 30km/h n'est pas une mesure coercitive pour les automobilistes. Il estime que la Commune pourrait protester contre les contrôles effectués par la police cantonale sur la route de Meyrin notamment. Cette route est à 60km/h excepté le tronçon vers le tunnel qui est à 50km/h. La plupart des usagers, pour la plupart des frontaliers ont été pris en infraction. Si la Commune ne prend pas des mesures contre ces excès de vitesse, elle permettra au Canton de diminuer sa dette.

Pour toutes ces raisons, le MCG soutiendra les amendements du PLR, et une fois amendée, il votera la délibération.

M. Hulliger rappelle que M. Charpier d'AGTCM avait demandé de mettre tout Meyrin en zone 30km/h par voie de résolution. Cette proposition avait soulevé un tollé général, car il était essentiel, à l'époque, que les gens puissent circuler à Meyrin.

Aujourd'hui, il semble que le contraire soit avancé avec cette délibération très contraignante pour les automobilistes, mise à part quelques artères à 50km/h pour délester le centre de la Cité. Il annonce que son groupe est partagé sur ce projet. A son avis, bien qu'il y ait d'excellentes propositions dans la délibération, il trouve que celles de M. Tillmann méritent d'être rediscutées. En raison des investissements conséquents, il pense qu'il est possible de dégager des priorités sur ces aménagements comme cela a été fait pour d'autres projets. Il regrette que le Conseil municipal n'ait pas fait preuve de la même clairvoyance. Par exemple, mettre la rue des Lattes en zone 30km/h lui paraît une idée plus intéressante que de la fermer à la circulation. Les aménagements proposés sont lourds et il sera donc difficile de revenir en arrière si l'on se rend compte que cela obstrue le trafic. Certains quartiers pourraient être allégés au niveau des aménagements et rediscutés en fonction de l'évolution du trafic. L'AGTCM sera donc attentif aux amendements du PLR, et il est possible qu'il en accepte certains et d'autres pas. Il annonce qu'il y aura une liberté de vote dans son groupe.

Mme Hayes explique que, depuis 2009, le Conseil municipal se penche sur la problématique de la réduction de vitesse sur les artères meyrinoises. Il est évident que la sécurité des usagers prime. Le groupe UDC estime que le plan proposé dans cette délibération rend la circulation plus problématique pour les automobilistes sur certains axes. Modérer la circulation ne doit pas être synonyme de tracasseries. Certains tronçons lui paraissent peu essentiels comme François-Besson, rue des Lattes, des Vernes et Mategnin. Elle propose également de poursuivre les réflexions en commission afin de revoir ces propositions. Son vote acceptera la délibération amendée comme proposée par le PLR.

M. Tremblet annonce que les avis divergent au sein du groupe DC. Par conséquent, il déclare que chacun aura la liberté de vote. Il débute par les éléments qui font l'unanimité. Le PDC est satisfait de voir ce dossier arriver à échéance en tout cas pour une partie. Il souhaitait disposer d'aménagements de qualité et pas de solution au rabais, car au final, ils se révèlent plus chers. Les propositions de l'administration sont en ce sens de qualité, mais il est vrai que le montant final est surprenant. Il pense que son groupe se ralliera à une partie des amendements du PLR. Il propose à l'administration d'étaler ces réalisations sur des années afin d'analyser également le comportement des automobilistes avant de se précipiter dans une réalisation complète du projet.

M. Cornuz revient sur **l'amendement** du PLR qui propose de retirer de la délibération 2040-32, les points concernant les aménagements listés ci-dessous pour un renvoi en commission et en déduire les sommes qui leurs sont attribuées soit :

- CHF 302'417.85 du hameau de Mategnin
- CHF 255'100.- de la rue des Lattes
- CHF 32'460.- de la rue des Vernes
- CHF 45'145.- de la rue François-Besson

Soit un total de CHF 635'122.85 qui porte le total arrondi de la délibération ainsi amendée à **CHF 2'579'877.-**.

M. Cornuz invite les conseillers à se prononcer sur l'une de ces propositions ou la totalité.

M. Amato rappelle que les voitures roulent extrêmement vite malgré le cadre idyllique du hameau de Mategnin. Il se dit favorable à son aménagement et notamment à la mise en place de la zone 20km/h. Il regrette le dépôt de ces amendements qui remet en question l'ensemble de la délibération, alors que cette dernière a été rédigée à la demande du Conseil, lequel a pu participer activement et faire valoir son choix de rues. Il ne comprend donc pas ce revirement. Il rappelle que des études ont été effectuées comprenant l'ensemble de rues désignées par le Conseil municipal. Aujourd'hui, la droite semble renoncer à l'investissement premier de ces études en éliminant la mise en place des aménagements sur certains tronçons. Il aimerait comprendre la pertinence de son raisonnement...car, au final, sous couvert d'économies, la Commune aura dépensé plus d'argent pour rien.

M. Robert estime que les habitants de Mategnin sont en mesure d'évaluer le niveau de trafic traversant leur hameau, constat qu'il peut lui-même effectuer depuis chez lui à la rue des Lattes. Beaucoup d'automobilistes empruntent cette route en vue d'économiser quelques minutes sur leur parcours.

En matière de zones 20 ou 30km/h, la Suisse a environ 25 ans d'expérience. Or, Meyrin tergiverse depuis 6 ans, date des premières propositions. Les études ont été confiées à des ingénieurs qualifiés, le Conseil y a consacré 6 séances de commission en tenant compte des différentes propositions; on peut en déduire que la décision peut être prise en connaissance de cause. Mais non, tout à coup, on revient en arrière. Peut-être ce revirement est influencé par la période électorale afin de donner de la matière aux électeurs pour soutenir tel ou tel parti. Cela manque un peu de courage et de respect pour le travail effectué.

Il ajoute que son parti refusera les amendements. Il aimerait également insister sur la question de cohérence, car il lui semble facile d'avancer l'argument de la prudence et la proposition d'échelonner les aménagements dans le temps. Ce choix n'est pas compatible avec une cohérence du système, car en morcelant les aménagements, on ne maîtrise pas les conséquences sur les rues adjacentes.

M. Grognuz est étonné par les propos de M. Robert car en tant que riverain, il ne voit pas du tout de circulation à Mategnin, ni d'automobilistes en train d'éviter la douane. Il se demande si les habitants de ce hameau sont vraiment d'accord avec ces aménagements, car d'après lui, ce n'est pas le cas.

M. Tschudi n'a pas de statistiques à fournir, mais après consultation de l'association des habitants de Mategnin, libre à M. Grognuz de penser qu'ils ne sont pas représentatifs, ces derniers ont fait part de leur opinion sur les propositions. Il avait même été évoqué de fermer la rue du Roussillon, ce qui aurait été extrêmement bon marché, et aurait rendu tous les aménagements superflus en plaçant un gros caillou à l'entrée. La majorité des habitants de Mategnin y était opposée. Voici la façon dont l'administration a procédé en tenant compte de l'avis des habitants.

S'il a bien compris l'amendement du PLR, il s'agit de mettre en place des panneaux sans remettre en question le 20km/h à Mategnin ou le 30km/h à la rue des Lattes, en observant le trafic, en faisant des contrôles de vitesse, en

amendant les contrevenants et ensuite en voyant s'il est nécessaire de mettre en place des aménagements ultérieurement. Ce qui signifie que la rue des Lattes demeure telle qu'elle est aujourd'hui.

Il souhaite encore répliquer à l'argumentation de certains qui prétendent que l'administration a voulu mettre en place des aménagements afin de tracasser les conducteurs. Il est convaincu que tous les aménagements sont acceptables pour les automobilistes qui roulent à une vitesse adaptée. L'objectif de cette politique est d'empêcher certains d'entre eux de rouler très vite (70 ou 80km/h) et de leur éviter de mettre en danger les autres usagers.

M. Tillmann pense que ce type de dépassement de vitesse doit se dérouler à 2h du matin, mais il est vrai que c'est parfaitement inadmissible. Concernant son amendement, il précise qu'il y a deux choses distinctes: le hameau de Mategnin et la rue des Lattes. Il estime que CHF 300'000.- pour aménager ce hameau est totalement exagéré et le besoin des habitants est sujet à discussion. Quant à la rue des Lattes, il a déjà avancé ses arguments plus tôt.

Il avait demandé en commission de pouvoir rediscuter ces points et sa proposition a été balayée. Enfin, quand on prétend que le mandat a été confié à des ingénieurs qualifiés, il en doute en voyant leur proposition de demi-tour sur la rue des Lattes.

Concernant la rue des Vernes, il est convaincu qu'il s'agit d'une tracasserie pour les automobilistes dans le sens où il est simple de faire ralentir les excités de la route, non pas en aménageant un deuxième passage pour piétons, mais en faisant respecter les signalisations. A son avis, il est bien plus simple de déplacer un arrêt de bus pour améliorer la visibilité du passage pour piétons.

Enfin, à la rue François-Besson, il est impossible de croiser un autre véhicule dans des conditions décentes. Les aménagements proposés servent donc uniquement à ralentir le trafic et non à l'améliorer.

Voilà le raisonnement qui soustend son amendement en vue de rediscuter de ces éléments en commission. Si sa proposition avait été acceptée, rien de tout cela n'aurait été nécessaire. Il lui importe peu de savoir si les autres conseillers préfèrent voter les propositions les unes après les autres ou en bloc.

M. Cornuz souhaite toutefois qu'il réponde à la question de M. Tschudi, à savoir s'il souhaite maintenir la pose de panneaux de 20 et 30km/h de manière à ce qu'il y ait tout de même une réduction de vitesse même s'il n'y a pas eu d'aménagements.

M. Tillmann acquiesce.

Le président soumet au vote la proposition de **retirer les CHF 302'417.85 du hameau de Mategnin**, qui est acceptée par 17 oui et 13 non. **M. Cornuz** annonce donc que les aménagements au hameau de Mategnin sont retirés de la délibération.

Il propose de reprendre les débats après la pause.

[Pause de 20h45 à 21h30]

M. Cornuz demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de l'amendement de la rue des Lattes.

M. Robert précise qu'en l'état actuel, ce sont les automobiles parkées qui servent d'obstacles. Lorsqu'il n'y a pas de voitures stationnées dans l'après-midi, l'inconvénient est que sur la partie large du bas de la rue des Lattes, les automobilistes roulent très vite. Il regrette donc que les aménagements prévus dans la délibération soient rejetés.

M. Girardet était favorable à la fermeture de la rue des Lattes. Il s'est fait épingle à la pause en raison de son revirement. Etant donné qu'il a été marginalisé dans son groupe lors du caucus, il est obligé de suivre le préavis de son groupe. Il préfère trouver dans ce cas d'autres solutions pour ralentir efficacement la vitesse des véhicules.

Il demande donc que ce point soit renvoyé en commission afin d'en rediscuter. Il propose d'afficher néanmoins un panneau "zone 30km/h" et de commencer par un temps d'essai pour limiter la vitesse, sans barrer la route au niveau du virage, par la mise en place d'un stationnement alterné.

La parole n'étant plus demandée, le président met aux voix le **retrait de CHF 255'100.- de la rue des Lattes**. Le retrait est accepté par 19 oui, 10 non et 1 abstention.

M. Cornuz demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet du retrait de la délibération de CHF 32'460.- de la rue des Vernes.

M. Mastoura souhaite maintenir la proposition de l'administration de diminuer au maximum la vitesse sur la rue des Vernes. Il a failli se faire renverser par un automobiliste sur ce tronçon bien que le chauffeur de bus lui ait laissé la priorité pour traverser le passage-piétons.

M. Cornuz en conclut qu'il refuse la proposition du PLR de retirer la ligne.

M. Girardet demande si la rue des Vernes fait partie du programme zone 30km/h.

M. Tschudi le nie, mais ajoute que cette modification émane de la proposition du Conseil municipal. Le compromis était de tenter d'empêcher les excès de vitesse sans placer de panneaux signalétiques réduisant la vitesse. Il rappelle que sur ce passage-piétons, deux enfants se sont déjà fait renversés.

M. Tremblet annonce que son groupe soutiendra l'amendement concernant la rue des Vernes et celui de la rue François-Besson.

M. Hulliger rappelle qu'à la page 10 de la délibération, il est mentionné que la zone 30km/h s'étend à la rue des Vernes, alors que M. Tschudi vient de déclarer le contraire. Il se souvient qu'on lui avait affirmé l'impossibilité de mettre des artères, où circulaient les bus, en zone 30km/h. Néanmoins, suite à la commission, il avait compris que cette partie de la rue des Vernes serait en zone 30km/h.

M. Tschudi confirme qu'il avait été dit en commission qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre la zone 30 et la circulation des bus. Entretemps, le groupe des Verts avait relevé qu'il existait en Suisse et à Genève, des zones 30km/h, où les bus circulent. Il avait donc été décidé de faire des démarches auprès de la DGT, laquelle n'a toujours pas répondu de manière explicite, afin d'envisager de mettre l'avenue de Vaudagne et la rue des Vernes en zone 30. Des aménagements peuvent être aussi envisagés ultérieurement à l'entrée de l'écoquartier des Vergers.

Par conséquent, suite au constat du municipal de la dangerosité de la rue des Vernes, il a été décidé de mettre en place des aménagements pour freiner les chauffards. Donc, la rue des Vernes n'est pas en zone 30.

M. Tillmann abonde dans le sens de ses préopinants concernant le passage pour piétons. A son avis, en multipliant ces derniers, on ne fait que multiplier le risque d'accidents. Il conviendrait de déplacer l'arrêt de bus en amont du passage, de façon à sécuriser les passagers du bus qui descendraient à cet arrêt. Il ne s'agit que de passer un coup de peinture un peu plus haut sur la rue.

M. Mastoura maintient sa décision, car la largeur de la route contribue à la dangerosité de ce passage.

Les prises de parole étant terminées, **M. Cornuz** soumet au vote l'amendement du PLR consistant à **retirer la somme de CHF 32'460.- concernant la rue des Vernes**. L'amendement est accepté par 18 oui et 12 non.

Le président passe au dernier amendement proposé par le PLR, visant à retirer CHF 45'145.- de la rue François-Besson.

M. Robert aimerait revenir sur les propos d'un conseiller qui avait laissé entendre que la largeur de cette rue serait insuffisante avec ce projet. Il pense que ce n'est pas vrai. Actuellement, cette rue se présente, à droite en montant, avec le trottoir, les voitures et la piste cyclable. L'idée est de transformer la configuration en disposant le trottoir, la piste cyclable et les voitures afin d'abriter les cyclistes. Il ne comprend donc pas en quoi cette simple permutation modifierait quoique ce soit dans la largeur de la chaussée. Il souhaite toutefois avoir une réponse claire à ce sujet.

M. Tillmann précise qu'il ne s'agit pas d'une piste cyclable mais de voies tracées pour les cyclistes. La plupart du temps, il est donc facile pour les automobilistes de monter cette rue puisqu'ils empiètent sur cette piste cyclable. Par contre en modifiant la configuration, il devient impossible de le faire car les voitures parkées occupent l'espace.

M. Mastoura maintient encore le tracé proposé par la délibération car empruntant fréquemment cette rue, il visualise parfaitement le danger pour les cyclistes. La configuration proposée par la délibération est celle adoptée par différents pays d'Europe et même par la ville de Genève.

Il ne comprend donc pas la position de la droite qui souhaite encore en discuter en commission alors que le rapporteur a donné clairement le nombre de

commission consacrées à ce sujet. Ces dernières ont un coût non négligeable, mais on laisse croire à l'électorat que la droite se préoccupe des économies.

M. Hulliger fait part de son scepticisme concernant cet aménagement. Lors du voyage de législature à Copenhague, en 2010, il s'est rendu compte de la dangerosité des cyclistes pour les piétons. Il a failli se faire renverser plusieurs fois, puisque n'ayant pas l'habitude, il ne s'attendait pas à ce que les cyclistes aient la priorité. Les évitements ou les coups de sonnette étaient relativement fréquents.

Le problème à Meyrin est que ce type d'aménagement est unique et il n'est pas convaincu que les autres usagers s'habituent à ce dispositif. Il craint donc pour la sécurité des cyclistes, qui risquent de se ramasser une portière si le passager ouvre sans regarder, et des piétons, qui ne vont pas faire attention aux cyclistes par manque d'habitude.

M. Girardet concorde avec les propos de son préopinant qui confirme ses propos énoncés en préambule. La bande cyclable est marquée sur la route et il a été dit que ces dernières ne le seraient plus dans les zones 30km/h. Il demande à M. Tschudi si la rue François-Besson fait partie du programme de la zone 30.

M. Tschudi confirme que le carrefour Vaudagne, direction rue des Boudines, n'est pas prévu en zone 30.

M. Amato souhaite rassurer M. Hulliger en précisant que ce type de pistes cyclable est très fréquent en dehors de la Commune, notamment celle qui relie Les Avanchets à Meyrin, le long de la route de Meyrin. Il n'a jamais eu d'accidents en l'empruntant. Les gens se sont vite habitués à faire attention aux cyclistes et ces derniers se sentent plus sécurisés.

M. Hulliger pense que l'idéal serait d'aménager une piste cyclable sur le trottoir comme c'est le cas sur l'avenue de Mategnin et dans ce cas, il serait prêt à revoir sa position.

M. Cornuz lui fait remarquer en passant que réaménager un trottoir coûterait sans aucun doute plus cher...mais il n'entrera pas dans le débat.

N'ayant plus de demande de parole, **M. Cornuz** met aux voix la proposition de **retirer de la délibération le montant de CHF 45'145.- de la rue François-Besson**. Cet amendement est accepté par 18 oui, 10 non et 2 abstentions.

Par conséquent, l'amendement du PLR ayant été accepté dans sa totalité par la majorité du Conseil, le président annonce la réduction du montant total de la délibération à CHF 2'579'877.-.

M. Girardet remarque que les aménagements de la rue de la Prulay vers le virage aux abords du Jardin alpin pourraient être similaires à la proposition retirée de la rue François-Besson, soit séparer la piste cyclable du flux des véhicules. En effet, comme dans les zones 30 il n'y a plus de bandes cyclables, il n'y aura donc aucune indication pour les cyclistes. Par conséquent, il serait préférable de rétrécir les voies de circulation pour les véhicules mais de prévoir à l'intérieur du virage

l'aménagement d'une piste cyclable afin que les cyclistes puissent rouler en toute sécurité.

M. Cornuz prend acte de sa remarque qui sera étudiée lors d'une prochaine commission qui traitera des autres zones retirées de la délibération.

M. Tschudi ne peut pas dire spontanément s'il s'agit d'une bonne ou une mauvaise idée. Elle peut être étudiée. Il explique que les frais liés à une piste cyclables sont considérables par rapport à un simple marquage. Cette option a été adoptée pour l'ensemble de Meyrin à part quelques artères principales, qui elles disposent d'une piste cyclable.

M. Hulliger pense que la zone de rencontre (20km/h) ne peut se créer sans aménagements. En enlevant ces derniers, il pense que cette zone de rencontre ne peut être maintenue. Il requiert l'avis du conseiller administratif.

M. Tschudi déclare que son collaborateur qui a travaillé sur ce projet le pense également, mais, pour sa part, il n'est pas aussi catégorique. Ceci dépend de la position de l'Etat. En Suisse alémanique, cela ne poserait pas de problème, mais à Genève, c'est plus compliqué. Néanmoins, il ne peut l'affirmer avec certitude.

M. Robert annonce que, malgré l'acceptation des amendements du PLR, les socialistes voteront favorablement la délibération, car il serait absurde de priver les habitants de ces zones.

M. Girardet estime qu'il est possible de faire des économies sur le projet présenté, notamment au chemin du Grand-Puits et à celui du Grand-Bureau, où les écopoints créent passablement de ralentissement. Par conséquent, les économies effectuées sur ces deux tronçons pourraient être réinvesties dans la création de la piste cyclable à la rue de la Prulay.

Quant à Mategnin, il rappelle que la majorité a demandé à réétudier ce point en commission.

M. Tschudi explique que les aménagements sur les deux chemins cités par M. Girardet ont déjà donné lieu à des débats en commission. Les avis étaient partagés, car certains estimaient qu'ils étaient dangereux et qu'il était nécessaire de les modifier. Aucun vote de la commission n'a exprimé la volonté de les maintenir. Par conséquent, l'administration ne va pas enlever des aménagements pour en remettre un autre qui n'aura pas été étudié par les mandataires ni votés par le municipal.

Enfin, pour Mategnin, il ne suffit pas de le renvoyer en commission; il s'agira d'engager une nouvelle étude, une nouvelle délibération. Par conséquent, elle ne se fera pas dans un avenir très proche.

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** soumet au vote la **délibération n°2014-32a** amendée,

relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 2'579'877.- destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin

**Séance du 27 janvier 2015
tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n° 07/2001 (ex-n°12/2000), approuvée le 13 mars 2001, présentée par les Cointrinois Jean-Pierre Kirschmann, Raymond Dovat, Robert Tillmann et Mathieu Chambers, au nom des habitants de Cointrin, visant à demander la mise en zone 30 km/h du village de Cointrin;

Vu la résolution n° 2009-16 adoptée le 15 septembre 2009, présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet et MM. M. Chambers, F. Haldemann, P. Iswala, Y. de Préville, S. Ragavan proposant de réduire la vitesse des véhicules sur certaines artères communales;

Vu la délibération n° 2010-57a, votée le 19 avril 2011, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'200.- destiné à l'étude de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable;

Vu le plan directeur communal, validé par le Conseil municipal le 17 mai 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011, proposant d'accompagner les transformations du territoire par une nouvelle hiérarchie du réseau routier ainsi que par diverses mesures visant à diminuer globalement le trafic individuel motorisé en faveur des déplacements à pied, à vélo et en transports publics;

Vu la résolution n° 2012-12a, votée le 16 avril 2013, présentée par Girardet Jean-François, au nom du Mouvement citoyen genevois (MCG) et les membres de la commission urbanisme et sécurité conjointe, Mmes Duay-Duran Dorine, Girardet Myriam, Leuenberger Nathalie, Schweizer Adriana et MM. Boccard Damien, Brocard Eric, Brulhart Jean-Claude, Cornuz Eric, Gaetanino Marco, Hamann Philippe, Hubert Emile, Iswala Placide, De Préville Yves, Reiss André, Robert Jacques, Serrano Philippe, Tillmann Robert demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM) afin d'interdire le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur le tronçon du chemin du Vieux-Bureau situé entre la rue Emma-Kammacher et le chemin du Grand-Puits;

Vu la délibération n° 2012-54a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 315'000.- destiné aux études de mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin ;

Vu l'amendement du parti des Verts demandant "d'ajouter à la liste des rues dans le lot Meyrin-Cité la rue des Vernes, tronçon entre l'avenue Louis-Rendu et le rond-point au croisement de la rue de la Prulay et de l'avenue de Vaudagne" à la délibération n°2012-54a ;

Vu la séance publique du 21 juin 2013 relative au projet de zone 30km/h dans le quartier de Meyrin-Village;

Vu la séance publique du 25 juin 2013 relative au projet de zone 30km/h dans les quartiers de Meyrin-Cité et de Champs-Frêchets;

Vu la séance publique du 26 juin 2013 relative aux projets de zones 30km/h et 20km/h dans le quartier de la Citadelle et le hameau de Mategnin;

Vu la rencontre et les discussions du 12 mai 2014 avec l'association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHQC);

Vu la rencontre et les discussions du 21 mai 2014 avec l'association des habitants des Champs-Fréchets (AHCF);

Vu la rencontre et les discussions du 11 juin 2014 avec l'association des habitants de Meyrin Ouest (AVMO);

Vu la pétition du 27 septembre 2014 adressée au Conseil municipal demandant "des aménagements routiers garantissant un maximum de sécurité au carrefour de Meyrin-Village, sur l'avenue Vaudagne et aux abords des écoles en général";

Vu la pétition du 2 octobre 2014 adressée au Conseil municipal demandant "des rues meyrinoises sûres, moins bruyantes et conviviales. Oui à la concrétisation du projet mise en zone 30 km/h";

Vu le grand nombre de plaintes parvenant en mairie sur les vitesses excessives de véhicules sur certains axes et l'absence d'itinéraires protégés;

Vu l'ordonnance fédérale 41.213.3 sur les zones 30 et les zones de rencontres du 28 septembre 2001;

Vu la loi fédérale 741.01 sur la circulation routière du 19 décembre 1958;

Vu la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) H 1 05 du 18 décembre 1987;

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979;

Vu la loi sur les routes L 1 10 du 28 avril 1967;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & sécurité conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 janvier 2015,

DECIDE

PAR 29 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de réalisation de **CHF 2'579'877.-** destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin,
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 2'579'877.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 54.331, dès le début de l'utilisation du bien estimée à 2019.

* * *

8. **Délibération n° 2014-40a relative:**

- a) **à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'368'000.- destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce sur le chemin de la Bergère depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin André-De-Garrini,**
- b) **à la cession par la FTI en faveur de la commune de Meyrin d'une surface de 768 m², reposant sur la partie de la parcelle 14'097, de Meyrin,**
- c) **à la désaffectation et la cession du domaine public en faveur de la FTI d'une partie de la parcelle dp 14'098 d'une surface de 3'195 m²,**
- d) **à l'acceptation du versement d'une soulte de CHF 523'800.- par la FTI en faveur de la commune de Meyrin pour le solde des deux opérations (points b et c). Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe (M. de Préville, Ve).**

M. de Préville procède à la lecture du rapport de la commission du 14 janvier 2015:

"Après les salutations d'usage, le président de la commission urbanisme & mobilité donne la parole au conseiller administratif, M. Tschudi. Celui-ci souligne que la présente délibération vient en quelque sorte compléter l'aménagement d'une voie pour piétons et cycles reliant Meyrin-village à la zone ZIMEYSAVER, constituant un axe de mobilité douce. D'une part, ceci va permettre aux quelque 500 emplois que va créer le groupe Richemont au bout de cet axe de bénéficier d'une liaison douce avec Meyrin-village et le tram, et d'autre part, c'est la première manifestation concrète du grand projet ZIMEYSAVER. Il précise que ce projet a été validé tant par la Fondation des terrains industriels (FTI) que par le groupe Richemont. Il dit qu'il y a urgence à présenter cette délibération au Conseil municipal pour qu'elle soit votée. En effet, compte tenu de l'état d'avancement des travaux du groupe Richemont, il faut que cette délibération soit approuvée par le Conseil municipal de ce soir, si Meyrin veut bénéficier des réductions de coûts que permettrait une coordination des travaux, objet de la présente délibération avec ceux du groupe Richemont, travaux déjà commencés et qui doivent se terminer en juin ou juillet 2015.

La parole est donné au chef de projet du Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie qui fait une présentation détaillée et complète du projet.

Point saillant : le chemin André-de-Garrini, propriété de la commune de Meyrin est échangé contre un terrain plus petit appartenant à la FTI. La différence de surfaces indiquée dans la délibération donne lieu au versement d'une soulte de CHF 523'000.-.

La parole est ensuite donnée aux commissaires pour qu'ils posent des questions.

Un commissaire demande quand le montant de la soulte sera versé. Il lui est répondu que ce sera dans moins de 12 mois.

Un autre commissaire demande pourquoi la rue André-de-Garrini est conservée car elle aurait pu être utilisée par le groupe Richemont. Le chef de projet lui répond que la mise à disposition de cette parcelle par l'octroi d'un droit de superficie a l'avantage de permettre à la Commune de la récupérer, au cas où le Campus Richemont devait périlcliter, mais elle ne permet pas de construire sur cette parcelle. Ce même commissaire observe que 16 places de stationnement disparaissent avec ces travaux et échange de parcelles. Il aimerait savoir si elles seront compensées ailleurs et où, que compte faire le groupe Richemont et est-ce que cette perte de 16 places va engendrer des problèmes. Le chef de projet admet qu'un certain nombre de places de parking va disparaître, mais qu'elles seront compensées par le parking privé du groupe Richemont car les places actuelles sont majoritairement utilisées par des personnes du groupe Richemont. De plus, de nouvelles places seront créées à l'avenir dans une rue proche. L'accès au parking du site du groupe Richemont sera réservé exclusivement aux employés de ce groupe pour des raisons de sécurité, liés aux métaux et pierres. Le commissaire s'inquiète de l'augmentation des personnes qui traverseront la route Emma-Kammacher dans un tournant. Le chef de projet le rassure en lui expliquant que c'est pour cette raison que ladite route a été élargie et qu'une berme centrale a été prévue.

Un commissaire demande si des aménagements sont prévus près de la gare et comment ils seront financés. Le chef de projet répond que ces aménagements seront financés par tous les riverains : entreprises, FTI, et même peut-être les CFF, ceci faisant partie du projet ZIMEYSAVER.

Un commissaire fait remarquer qu'une famille est propriétaire d'un terrain jouxtant celui du groupe Richemont et demande si la Commune va faire usage de son droit de préemption, dans le cas où ce terrain serait mis en vente. Il lui est répondu que d'une part la Commune ne peut pas avoir un droit de préemption sur ce genre de terrain, que d'autre part, le problème ne se pose pas, les propriétaires n'ayant pas l'intention de vendre. Seule la FTI pourrait faire valoir un droit de préemption, mais ceci est de son seul ressort. Il s'ensuit une série d'échanges entre le commissaire et les conseillers administratifs présents qui s'égarant dans des spéculations hors sujet sur le bien-fondé pour la FTI d'acquérir un terrain qui n'est pas à vendre.

Le président de la commission urbanisme & mobilité met la délibération au vote.

La commission urbanisme & mobilité donne un préavis favorable à l'unanimité.

Le président de la commission finances met la délibération au vote.

La commission finances donne un préavis favorable à l'unanimité.

Les présidents lèvent la séance."

M. Girardet avait demandé au Conseil administratif de prendre langue avec la surveillance des communes, car il lui semble que cette délibération comprenait en fait trois objets distincts.

Le premier en lien avec la construction d'une piste cyclable afin qu'elle s'intègre dans le projet voie verte qui part depuis Annemasse et qui finit à St-Genis en passant par la ZIMEYSA.

Le deuxième objet concerne l'achat de 768m² à la FTI permettant la réalisation de la piste cyclable susnommée au prix de 150.-/m², soit CHF 115'200.-.

Enfin, le dernier point relève de la perte du domaine public communal à la FTI qui le mettra en droit de superficie pour le groupe Richemont. Il a lui-même préavisé favorablement cette proposition lors du Conseil de la FTI.

Il se dit sceptique par la présentation de cette délibération. Si la gauche souhaite s'opposer à la cession d'un domaine public communal par voie de référendum, elle devra s'opposer à la délibération dans son intégralité, et donc à la réalisation de la piste cyclable. L'inverse est également possible. A son avis, cet état de fait entraîne une certaine incohérence de la présentation.

Il relève également le prix exorbitant de la piste cyclable qui coûte CHF 1.8mio. L'habileté de l'administration est de faire miroiter la soule comme un avantage permettant la réduction du coût de réalisation à CHF 1'368'000.-.

Malgré tous ces éléments, il annonce que le MCG ne s'opposera pas à cette délibération. Il tenait néanmoins à souligner pour les profanes, le prix excessif de cet élargissement de la route de la Bergère.

M. Tschudi souhaite revenir sur la voie verte mentionnée par le chef de groupe du MCG, car il la considère comme très hypothétique. Elle est effectivement planifiée mais il pense que sa réalisation n'est pas prévue prochainement. La piste cyclable proposée par cette délibération est le prolongement de la piste cyclable que le Conseil municipal a déjà approuvé. Il ne souhaite pas répéter les arguments émis en commission puisque les groupes les mentionneront certainement dans leurs prises de position.

Pour réaliser cette piste, il a fallu négocier l'échange de terrains.

Il rappelle la position de certains partis qui reprochaient à la Commune sa politique d'acquisition de terrain, alors que cette dernière souhaite investir là où il y a du sens de le faire. En contrepartie, il sera possible d'abandonner des terrains qui ne se révèlent pas d'une grande utilité. La rue De-Garrini est utilisée à 98% par les entreprises Roger Dubuis et le groupe Richemont: il s'agit de se séparer d'un tronçon qui est déjà quasiment privatisé de facto. Par conséquent, on ne peut pas dire que la Commune brade du domaine public au détriment des concitoyens.

Enfin, **M. Tschudi** rappelle que la surveillance des communes a validé la présentation de cette délibération.

M. Amato donne la position des Verts:

"Pour les Verts, aménager les axes pour les cyclistes et les piétons a toujours été une priorité. Celui proposé ce soir intervient dans une zone en plein développement et ceci grâce notamment au travail fourni par notre administration. La délibération de ce soir est justement de permettre aux piétons et aux cyclistes de relier plus rapidement la place du village à la ZIMEYSA et surtout à la gare de la ZIMEYSA. Ceci en toute sécurité.

Cette délibération prend aussi en compte l'arrivée du campus Richemont qui a, avec d'autres entreprises, un certain nombre de services en commun. De plus,

l'administration a réussi à négocier avec la FTI et le groupe Richemont pour mutualiser les entrées et donc baisser les nuisances au niveau des véhicules. Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc des deux mains cette délibération qui incitera, on l'espère, les futurs employés du campus à venir en train, tram ou vélo."

M. Hamann annonce que le groupe PDC soutiendra cette délibération, en raison de la valeur ajoutée par cet échange de terrain à la zone industrielle. Il souligne l'énorme chance de Meyrin de bénéficier de l'intérêt des grands groupes industriels à venir s'établir sur le territoire communal.

La piste cyclable est la continuité de celle qui rejoint la gare ZIMEYSA. De plus, s'agissant d'une zone industrielle, il était capital de garder les largeurs de route nécessaires au passage des camions. Ce projet est donc très bien ficelé et ne peut être que voté favorablement.

M. Hernot, au nom des socialistes, explique que le projet d'aménagement du groupe Richemont nécessite la réorganisation des voies de circulation sur la rue de la Bergère et la rue André-de-Garrini. Il poursuit: "Etendre d'une part la piste cyclable de Meyrin-village jusqu'à la rue de la Bergère et, d'autre part, mettre à disposition la rue André-de-Garrini au groupe Richemont pour y concentrer l'accès de ses véhicules, est un gage de sécurité pour tous les types de mobilité. La zone industrielle de Meyrin est appelée à se développer et prévoir des infrastructures pour améliorer les flux de circulation est un investissement sur l'avenir. Le parti socialiste votera favorablement cette délibération."

M. Grognuz annonce au nom du groupe PLR:

"Le groupe PLR soutiendra cette délibération. Lors de la séance de commission, le Conseil administratif ainsi que les membres de l'administration présents ont su répondre à nos diverses questions. Nous regrettons, néanmoins, la suppression de 16 places de parcs à proximité du campus Richemont.

Nous nous réjouissons de la création d'un futur projet immobilier qui à terme créera 500 emplois dans ce quartier. L'aménagement d'un itinéraire piétons et vélos est à notre avis nécessaire, même si nous doutons de la forte utilisation de cet axe de mobilité douce par de nombreux cyclistes. Je vous remercie de votre attention."

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** soumet au vote la **délibération n° 2014-40a** relative,

- a) à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'368'000.-** destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce sur le chemin de la Bergère depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin André De-Garrini,
 - b) à la cession par la FTI en faveur de la commune de Meyrin d'une surface de 768 m², reposant sur la partie de la parcelle 14097, de Meyrin,
 - c) à la désaffectation et la cession du domaine public en faveur de la FTI d'une partie de la parcelle dp 14098 d'une surface de 3'195 m²,
 - d) à l'acceptation du versement d'une soulte de **CHF 523'800.-** par la FTI en faveur de la commune de Meyrin pour le solde des deux opérations (point b et c)
-

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal en février 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat en septembre 2011;

Vu l'élaboration en cours du Grand projet ZIMEYSAVER;

Vu la délibération n° 2010-57a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'200.- destiné à l'étude de zone 30km/h et de zones de rencontres (20km/h) ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable;

Vu la délibération n° 2012-51b relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 792'000.- destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin du Grand-Puits et les travaux effectués en 2014 depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin du Grand-Puits;

Vu le projet de construction du Campus Richemont situé le long de la rue de la Bergère;

Vu le bâtiment propriété de « Roger-Dubuis », sis sur la parcelle 14'018, au 2, rue André-De-Garrini;

Vu les accords trouvés entre la FTI et le groupe Richemont pour accueillir un projet de mobilité douce et mutualiser les entrées et sorties su Campus sur la rue de la Bergère et la rue André-De-Garrini ;

Vu le projet immobilier de grande importance en cours qui permettra de lier deux sites horlogers pour n'en former plus qu'un seul;

Vu les accords de principe d'échanges de parcelles entre le Conseil administratif et le Conseil d'administration de la FTI ainsi que les rétributions financières en découlant au bénéfice de la Commune;

Vu l'intérêt pour la Commune d'implanter plus de 500 emplois supplémentaires dans sa zone industrielle;

Vu l'utilisation quasi exclusive (98%) de la rue André-De-Garrini par les employés du groupe Richemont;

Vu les nombreuses actions conduites par la Commune visant à promouvoir le déplacement en mobilité douce sur le territoire de Meyrin et la nécessité de créer des chemins piétonniers entre la zone industrielle et le reste du territoire communal;

Vu le développement en cours des pistes et bandes cyclables à Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 janvier 2015,

D E C I D E

PAR 30 OUI

à la majorité qualifiée

1. d'accepter la cession par la FTI en faveur de la commune de Meyrin d'une surface de 768 m², reposant sur la partie de la parcelle 14097, de Meyrin, soit une valeur de CHF 115'200.- (768 m² à CHF 150.-/m²),
2. de désaffecter du domaine public une partie de la parcelle dp 14098 d'une surface de 3'195 m² selon le plan annexé,
3. d'accepter la cession par la commune de Meyrin en faveur de la FTI d'une partie du domaine public communal (dp 14098), soit une surface de 3'195 m², pour une valeur de CHF 639'000.- (3'195 m² à CHF 150.-/m² pour le foncier et de CHF 50.-/m² pour les frais d'équipements),
4. d'accepter le versement d'une soulte de CHF 523'800.- par la FTI en faveur de la commune de Meyrin pour solde de ces deux opérations,
5. de comptabiliser cette soulte de CHF 523'800.- en tant que gain comptable au compte de fonctionnement sous la nature n° 424,
6. de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer l'entier de ces opérations de tous frais et droits, en particulier des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier, vu leur caractère d'utilité publique,
7. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires aux opérations décrites ci-avant,
8. d'ouvrir un crédit de CHF 1'368'000.- pour les travaux d'équipement de la piste cyclable sis à la rue de la Bergère,
9. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
10. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie de la commune de Meyrin, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
11. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 8, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
12. d'utiliser le montant de la soulte, CHF 523'800.- pour financer partiellement les travaux d'équipements,
13. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 844'200.- (soit CHF 1'368'000.- moins CHF 523'800.-), pour financer le solde des

travaux d'équipements de la piste cyclable,

14. d'amortir ce crédit au moyen de 20 annuités qui figureront sous la rubrique n° 62.331 au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation de la piste cyclable (estimée à 2016).

* * *

9. Résolution n° 2015-01 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant à la Direction générale des transports (DGT) d'autoriser le "tourner à gauche" pour accéder à l'hôpital de la Tour depuis la route de Meyrin pour les véhicules provenant du Village et circulant en direction du CERN.

M. Hulliger revient à la charge avec cette résolution qui avait été refusée il y a plus de 6 mois. En venant du village pour aller à l'Hôpital de la Tour, les automobilistes sont obligés de descendre jusqu'au giratoire route de Meyrin et avenue Louis-Rendu, et ensuite remonter le même tronçon. Le problème est qu'en voulant emprunter le giratoire, ce dernier est saturé par la circulation sans compter le passage du tram. En cas d'urgence pour se rendre à l'Hôpital, cette configuration ne fait qu'ajouter un stress supplémentaire. A son avis, le tourner à gauche ne devrait pas être un problème à la hauteur de l'Hôpital en venant du village. Il a longuement observé le flot de véhicules se rendant à l'Hôpital et il peut affirmer que la circulation n'est pas abondante sur ce chemin. Faire croire que le trajet du tram risque d'être perturbé par l'autorisation du tourner à gauche est une aberration. Les autres conseillers ont certainement pu se rendre compte de l'engorgement sur la route de Meyrin au niveau du giratoire. Aux heures de pointe, il s'agit d'une mission impossible. Effectuer ce parcours du combattant lorsque vous avez un blessé ou un malade dans la voiture, est très désagréable.

Il souhaite que la DGT fasse la démonstration que le tourner à gauche crée un problème insurmontable pour le tram qui descend. Il demande que ce projet de résolution soit renvoyé en commission afin d'en discuter ouvertement et d'avoir tous les éléments nécessaires pour prendre une décision.

M. Tremblet déclare que son groupe s'oppose à l'entrée en matière en raison du refus de la résolution précédente qui avait donné lieu à tous les débats. Il entend les arguments de M. Hulliger, mais à l'heure actuelle ce tourner à gauche ne peut être envisagé. Aujourd'hui, le feu est vert dans les deux sens, ce qui ne pourrait plus être le cas par la suite. Il faut pouvoir élargir la route pour créer une présélection afin de ne pas préteriter le tram. Enfin, cette configuration a été prévue afin que les utilisateurs de l'Hôpital passent par le tunnel. Certains se sont plaints du nombre de voitures qui utilisaient la voie au-dessus du tunnel. En autorisant le tourner à gauche, il y en aura davantage, car personne ne fera l'effort de passer par le tunnel. Il ne nie pas l'encombrement du giratoire qui est à mettre en lien avec l'accès à la douane et la sortie du CERN. Mais le tourner à gauche n'y est pour rien, mais plutôt.

Au lieu de s'opposer à l'entrée en matière, **M. Girardet** propose un vote immédiat, car il souhaite déposer un amendement. Il convient que le problème a été largement débattu en commission. Il s'agit d'une position que le Conseil administratif devrait défendre devant le conseiller d'Etat en charge des transports. Il suggère, après le vote d'entrée en matière, de voter immédiatement cette résolution.

M. Hulliger relève que sa résolution ne vise pas à résoudre le problème du giratoire qui se trouve en bas de la route de Meyrin. Il suggère à M. Tremblet d'effectuer un comptage sur le nombre de personnes se rendant à l'Hôpital. Concernant la présélection à créer, il rappelle qu'il y en a déjà une pour le bus 57. Il suffit d'élargir cette autorisation aux voitures. Il n'adhère donc pas aux arguments du démocrate-chrétien.

M. Cornuz met aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 21 oui, 8 non et 1 abstention. Il ajoute que le Bureau proposait de renvoyer cet objet en commission. Etant donné que le MCG suggère un vote immédiat, il ouvre le débat sur ce point.

M. Girardet en avait déjà parlé lors de l'étude du budget. Il constate qu'il faut être très discipliné pour ne pas être tenté de tourner à gauche quand on vient du village. Lui-même a été pris en flagrant délit d'infraction une fois. Pour éviter cette culpabilité et les bouchons qui empêchent la libre circulation des automobilistes vers le Mandement, il propose le vote immédiat. Si celui-ci est accepté, il déposera son amendement. S'il est refusé, il le présentera en commission pour que le Conseil administratif intervienne directement auprès du Conseil d'Etat pour ne pas passer par les sous-fifres de la Direction générale des transports.

M. Hulliger ne s'opposera pas au vote immédiat bien qu'il aurait préféré un renvoi en commission. Il tient toutefois à rappeler que de nombreux projets ont été refusés au premier abord jusqu'à ce qu'on trouve des exceptions comme par exemple les bus circulant en zone 30 ou l'impossibilité de mettre en place une zone bleue unique, alors qu'elle existe ailleurs. Il ne se contentera donc pas d'un refus du Canton. S'il faut s'adresser à Dieu avant de s'adresser à ses sous-fifres, il n'y voit pas d'inconvénient.

M. Hernot pense qu'un renvoi en commission avec audition de la DGT lui semble plus pertinent que le vote immédiat.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Cornuz** soumet aux voix le **vote immédiat**. Cette proposition est acceptée par 18 oui, 10 non et 2 abstentions. Le président ouvre les débats.

M. Girardet propose l'amendement suivant "de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de demander l'autorisation de tourner à gauche pour accéder à l'Hôpital de la Tour depuis la route de Meyrin pour les véhicules provenant du village et circulant en direction du CERN". Il pense que l'interlocuteur du Conseil administratif doit être le conseiller d'Etat en charge de la

mobilité, comme cela se fait lors des auditions à la commission des pétitions du Grand Conseil.

M. Cornuz demande quelques clarifications sur l'amendement qu'il n'a pas sous les yeux et ouvre les débats sur la proposition d'amendement du MCG.

M. Hernot se dit surpris que le président ne soit pas en possession de l'amendement, alors que le règlement du Conseil municipal stipule que les amendements doivent être déposés par écrit avant que le sujet ne soit traité.

M. Cornuz rectifie car cette proposition ne figure pas au règlement. Il s'agit d'une proposition de la commission de liaison qui est appliquée la plupart du temps. S'agissant d'un objet proposé à la dernière minute, il est tout à fait possible d'accéder à la requête de M. Girardet pour pouvoir traiter cet amendement. Plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix **l'amendement** du MCG qui propose de modifier le dispositif par *"de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de solliciter le tourner à gauche pour accéder à l'Hôpital de la Tour depuis la route de Meyrin pour les véhicules provenant du village et circulant en direction du CERN"*. L'amendement est accepté par 17 oui, 10 non et 2 abstentions.

Les débats étant clos, **M. Cornuz** soumet au vote la **résolution n° 2015-01 amendée**,

présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de solliciter l'autorisation de "tourner à gauche" pour accéder à l'Hôpital de la Tour depuis la route de Meyrin pour les véhicules provenant du Village et circulant en direction du CERN

Vu le constat interdisant le "tourner à gauche" pour accéder à l'Hôpital de la Tour sur la route de Meyrin pour les véhicules provenant du Village et circulant en direction du CERN;

Vu le nombre de véhicules tournant à gauche malgré l'interdiction;

Vu la fin des travaux d'aménagement du tram sur la route de Meyrin entre le Village et le rond-point Louis-Rendu – Mandement;

Vu le nombre de visiteurs de l'Hôpital de la Tour irrités par cette situation;

Vu la largeur importante de la route de Meyrin et la voie de présélection réservée au bus 57 lui permettant de tourner à gauche;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 27 janvier 2015,

DE C I D E

PAR 15 OUI, 12 NON ET 3 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de solliciter l'autorisation de "tourner à gauche" pour accéder à l'Hôpital de la Tour depuis la route de Meyrin pour les véhicules provenant du Village et circulant en direction du CERN.

* * *

10. **Rapport des délégués au comité de rédaction du journal Meyrin ensemble (Mme Hayes, UDC et M. Hernot, S)**

*"Au cours de la période citée, le Comité est composé de :
Monsieur Jean-Marc Devaud jusqu'au 31 mai, puis Madame Monique Boget dès le 1 juin, maire.*

Monsieur Julien Rapp, journaliste.

*Madame Sasà Hayes, Monsieur François Hernot délégués du Conseil municipal.
Mme Myriam Girardet, suppléante du Conseil municipal.*

Monsieur H.R. Brauchli représente l'AHVM et Monsieur Kohler, le Cartel des sociétés meyrinoises.

Monsieur Jean-Louis Michaud, est le délégué du groupe consultatif.

Madame Yvette Pasche, remplacée par Madame Ariane Hentsch, assure le secrétariat.

La commission se réunit le lundi midi une fois par mois. Les séances se déroulent en 2 temps, une première partie est consacrée à la critique du dernier journal, la seconde au choix des articles pour l'édition du mois suivant. Chaque membre donne son avis sur les articles, les mises en page, les photos, etc. afin d'améliorer l'édition suivante. Dans ces échanges de vue, les remarques faites à l'un ou l'autre des membres du comité par les Meyrinois sont relevées.

Les discussions se déroulent dans un très bon état d'esprit ce qui permet un travail constructif.

Les préoccupations du Comité

En manque de recettes culinaires émanant des Meyrinois pour alimenter la dernière page du journal, nous avons testé des recettes venant de restaurateurs meyrinois. Le Comité a renoncé à cette formule, car elle favorisait certains établissements au détriment des autres.

La qualité des documents photos imprimés n'a pas toujours été à la hauteur des originaux. Malgré de nombreux échanges avec le graphiste et l'imprimeur pour

remédier à ces défauts, les améliorations souhaitées n'ont pas toujours été apportées en raison de difficultés techniques.

A propos du graphiste, le mandat arrivant à échéance au 31 décembre 2014, l'administration municipale a lancé un appel d'offres. Trois projets ont été retenus et le 15 octobre 2014, en notre présence, un groupe de travail a choisi un nouveau graphiste et une nouvelle ligne éditoriale. L'administration vous a communiqué l'information lors du Conseil municipal de décembre 2014.

La résolution, déposée en juin 2014 par M. Jean-Philippe Hulliger, concernant les comptes-rendus du Conseil municipal dans le journal a été renvoyée en commission Information et communication. Le comité attend la fin des travaux de cette commission pour donner suite à la demande.

Changement au sein du Comité

Monsieur Jean-Louis Michaud, directeur de Meyrin-centre, ayant fait valoir son droit à la retraite, il ne pourra plus représenter le groupe consultatif au Comité. Ce groupe devra désigner un nouveau représentant pour 2015. Nous profitons de ce rapport pour remercier Monsieur Jean-Louis Michaud pour son apport au sein du Comité et pour les relations chaleureuses que tous les membres ont eues avec lui. Nous lui souhaitons une excellente retraite."

Mme Girardet souhaite que son nom soit associé à ce point en tant que suppléante, puisqu'elle a remplacé à plusieurs reprises Mme Hayes [*correction apportée dans la version ci-dessus*]. Elle estime cette mention légitime.

M. Hernot prend note de la demande de Mme Girardet et fera la correction nécessaire.

M. Cornuz prend acte de ce rapport et remercie les auteurs.

* * *

11. Rapport du délégué à la Colonie de vacances de la Ruche (M. Hernot, S)

"L'Association des colonies de vacances de la Ruche regroupe les sections de quatre communes : celles du Grand-Saconnex, de Meyrin, de Pregny-Chambésy et de Versoix. Ces associations sont copropriétaires de la colonie La Ruche située aux Granges s/ Salvan en Valais.

Chaque été, l'association organise 3 séjours de quinze jours pour les enfants résidants dans les quatre communes. La section de Meyrin accueille une moyenne de vingt participants chaque année.

La bâtiment de la Colonie date de la première moitié du XXème siècle et doit être restauré et mis aux normes de sécurité pour pouvoir continuer à accueillir des enfants. Des travaux d'urgences ont déjà été effectués mais ils sont insuffisants pour assurer des séjours de qualité. Le montant des travaux se monte à environ CHF 1'300'000.- à répartir entre les quatre sections. Le président de l'Association centrale a pris contact avec les quatre Conseils administratifs concernés pour leur exposer la situation. Le souhait des sections est d'obtenir des subventions communales pour constituer une mise de fonds propres afin de pouvoir contracter un emprunt. L'association centrale attend des réponses.

La section de Meyrin

Le président de la section, M. Pierre Lacroix, ancien président central, estime que l'évolution de l'Association vers une gestion centralisée enlève aux sections une partie de leur autonomie. Il considère qu'il n'est plus suffisamment informé. En conséquence, il a annoncé qu'il assurerait la présidence de la section de Meyrin jusqu'à la prochaine assemblée générale qui devrait avoir lieu en mars 2015. Comme dans beaucoup d'associations meyrinoises, le comité de la Ruche est vieillissant. Il appartient à la section de Meyrin de prévoir l'avenir. Je remercie, ici, Monsieur Pierre Lacroix pour son engagement au service des enfants de notre commune."

M. Girardet a cru entendre que M. Lacroix désirait se faire remplacer. Il souhaite savoir si son remplaçant a déjà été désigné ou si un candidat est en vue.

M. Hernot confirme que le président remet son mandat comme précisé dans le rapport. Les candidats ont jusqu'au 28 février pour faire valoir leur candidature avant l'assemblée générale qui aura lieu le 12 ou le 13 mars.

M. Hulliger se demande s'il existe des tensions au sein de la section de Meyrin, puisqu'il est évoqué une centralisation. Il lui semble que cet organisme est également géré par d'autres communes.

M. Hernot répond que les tensions ne se situent pas au niveau de la section de Meyrin, mais M. Lacroix, qui a été pendant très longtemps le président central et qui gère depuis de très nombreuses années la section meyrinoise, a des difficultés à s'entendre avec le nouveau comité central qui est représenté par des gens plus jeunes. Il y a effectivement des incompréhensions réciproques qui ont conduit M. Lacroix à remettre son mandat.

A l'intention du président, **M. Hernot** revient sur le règlement du Conseil municipal qui stipule à l'article 56, alinéa 2 : *"Tout amendement doit être remis par écrit au président avant d'être soumis au débat."*

M. Cornuz reconnaît son erreur, mais il lui semble difficile de revenir en arrière.

* * *

12. Annonces de projets

M. Hulliger annonce que l'AGTCM présentera un projet de résolution demandant de mettre à disposition des habitants de Champs-Fréchets les places en zone bleue sur le parking actuel du centre commercial. En effet, ceux qui habitent du côté de la rue des Vernes doivent parquer à la rue des Lattes en raison du manque de places de parking. Le parking du centre commercial des Champs-Fréchets est en zone blanche d'une durée de 3 heures et il serait tout à fait envisageable de faire une travée ou deux en zone bleue.

* * *

13. Propositions individuelles

Mme Duay-Duran annonce deux propositions individuelles de Mmes Girardet et Tschudi-Spiropoulo concernant le même sujet : le relogement de SOS chats.

Suite à l'article paru dans le journal *Le Matin* du mercredi 21 janvier 2015 intitulé "SOS chats poussé à la rue", **Mme Girardet** demande au Conseil administratif de trouver une solution de relogement pour cette association. En effet, SOS chats est situé sur la commune de Meyrin sur un terrain mis à disposition par l'Etat, mais déclassé en zone industrielle et propriété de la FTI. Cette association s'occupe de recueillir des félins abandonnés, plus de 500 par année, le temps de leur trouver un nouveau foyer.

Le contrat, dont bénéficie ce refuge, reconnu d'utilité publique, arrive à échéance en 2022. Bien qu'ils aient le temps de voir venir, il semblerait que les équipements du refuge nécessitent une remise en conformité pour répondre aux nouvelles normes de protection des animaux.

Mme Girardet tient à disposition du Conseil administratif l'article paru dans la presse. Elle le remercie de bien vouloir prendre langue avec Madame Derivaz, présidente de cette association, afin d'envisager une solution pour que cette association meyrinoise puisse poursuivre son activité sur le territoire communal.

Mme Tschudi-Spiropulo partage la même inquiétude que sa préopinante et espère que le Conseil administratif puisse trouver une solution.

M. Amato aimerait qu'une journée de formation soit organisée pour les nouveaux et les anciens conseillers municipaux, qui aurait lieu au début de la prochaine législature, un samedi, avec repas offert à midi mais sans jetons de présence. La formation consisterait à expliquer les délibérations, résolutions et motions, car les

différences entre ces deux dernières ne sont pas très claires. Il faudrait prévoir également une initiation à la lecture du budget et à la comptabilité analytique. De plus, il aimerait que l'on remette aux nouveaux conseillers les projets en cours afin qu'ils puissent immédiatement entrer dans le vif du sujet.

* * *

14. Questions

M. Hernot rapporte avoir été interpellé par des habitants qui regrettent que les bornes Wifi gratuites ne soient pas indiquées clairement. Serait-il possible de placer des pictogrammes significatifs pour les repérer facilement sur le territoire communal.

Mme Hayes a remarqué que le passage souterrain à l'arrêt TPG *Jardin alpin* est extrêmement sale. Elle demande s'il serait possible de faire disparaître les tags et de maintenir ce passage propre.

Par ailleurs, elle souhaite savoir s'il y a une infirmière de garde dans chaque école primaire ou s'il s'agit d'une infirmière qui tourne dans les différentes écoles de la Commune.

M. Hulliger explique que les infirmières tournent dans les écoles. Dans l'école où il enseigne, elle est présente le jeudi. Ce sont donc les enseignants formés aux premiers soins qui prennent la relève et ce sont eux qui décident d'appeler ou non les parents.

M. Robert annonce que l'offre de base de Cablecom a été réduite de 38 à 15 chaînes le 24 septembre 2014. Or, le prix de l'abonnement a augmenté et une nouvelle augmentation est annoncée ! Il se demande s'il s'agit de la véritable raison de la privatisation de Télémeyrin et dans le cas contraire, la Commune peut-elle obtenir de Cablecom le respect à la fois des conditions de la vente et des Meyrinois ?

Mme Girardet rappelle avoir demandé au Conseil administratif, il y a quelques semaines déjà, d'intervenir auprès de la DGT afin qu'ils posent un panneau "attention chevaux !" à l'angle de l'avenue de Vaudagne et de la rue de la

**Séance du 27 janvier 2015
tenue en séance ordinaire**

Campagne Charnaux comme cela se pratique dans les communes où il y a des activités équestres afin de renforcer la sécurité de tous les usagers de la route.

M. Mastoura a remarqué que du côté du parking intérieur, situé vers le parking de la rue des Vernes 6-12, les branches des arbres se cassent très vite. Dernièrement plusieurs branches sont tombées. Il souhaite savoir si ces arbres sont sous la responsabilité de la Commune ou de privés afin de procéder à l'élagage.

M. Devaud annonce qu'il interviendra auprès du responsable de l'environnement afin qu'il évalue les dangers et fasse le nécessaire rapidement.

M. Hulliger demande quand l'aménagement des places de jeux de certaines écoles, qui sont en attente de matériel depuis plus d'une année, sera finalisé.

Sa deuxième question porte sur la mise à disposition du nouveau plan communal pour les écoles meyrinoises, car le dernier plan en sa possession date de 1985 et rend difficile la présentation de la Commune aux élèves. N'obtenant aucune réponse satisfaisante des saints, il préfère donc s'adresser à Dieu.

Mme Mac-Kay demande s'il serait possible de mettre à l'entrée du parc à chiens, qui devient particulièrement boueux les jours de pluie, des copeaux de bois ou autre chose pour empêcher de s'enfoncer dans la boue.

Concernant le grand parc à chiens, elle souhaite savoir s'il est envisageable, pour les beaux jours, de laisser l'herbe un peu plus haute sur une largeur d'un mètre environ afin que les chiens puissent en manger. Cette bande ne devra pas être traitée aux pesticides bien évidemment. Pour ce qui est du petit parc à chiens, cette bande pourrait être placée du côté de la route, là où il y a des arbustes.

* * *

M. Cornuz remercie l'assemblée et rappelle que le délai de restitution des objets politique est fixé au mercredi 25 février au soir.

* * *

La séance est levée à 23h07/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 25 février 2015

La 1ère secrétaire :

Le président :

Nathalie LEUENBERGER

Eric CORNUZ